



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux



4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Les composantes principales du projet sont des modifications du tracé de 3 différents parcours sur le site. Les installations modifiées sont uniquement les aires de jeu.

Les modifications sont d'ordre architecture paysagère sur des espaces de jeu uniquement, par la redéfinition des tracés des parcours de l'Albatros, Oiselet et Stadium déjà existants.

Les équipements du Golf National auront **les mêmes caractéristiques avant et après le projet.**

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

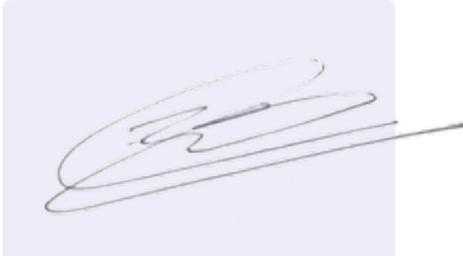
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)

Annexe 3 : Plan de situation

Aménagement Golf National

Cas par cas

Carte de localisation



Légende

Limites

-  Limite Golf national
-  Limites communales

Hydrographie

-  Surface hydrographique
-  Tronçon hydrographique

0 500 1 000 1 500 m

1:25 000



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

Carte de localisation de la partie du Golf qui sera réaménagée



Sources Géofoncier ffgolf Confluences

Légende

Limite du Golf National

Périmètre du projet

0 500 1000 1500m

1:25 000

Annexe 4 : Photographies de la zone d'implantation

Aménagement Golf National

Cas par cas

Carte de localisation



Légende

Limites

-  Limite Golf national
-  Limites communales

Hydrographie

-  Surface hydrographique
-  Tronçon hydrographique

0 200 400 600 m

1:10 000



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

1



Janvier 2025



Annexe 6 : Plan des abords du projet

Aménagement Golf National

Cas par cas

Carte de localisation



Légende

Limites

-  Limite Golf national
-  Limites communales

Hydrographie

-  Surface hydrographique
-  Tronçon hydrographique

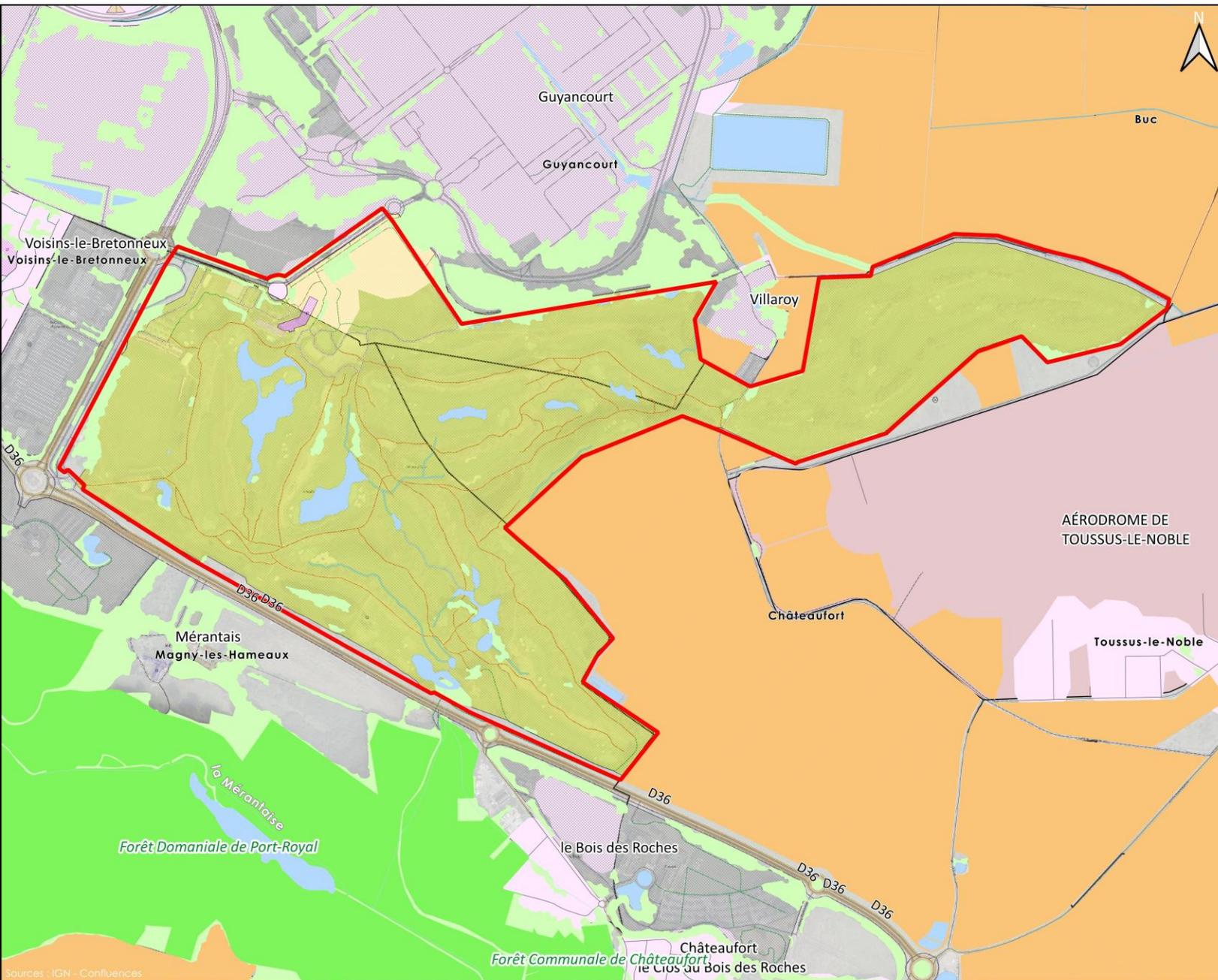
0 200 400 600 m

1:10 000



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

Plan des abords



Légende

- Limite Golf national
- Limites communales

Occupations

Zone d'activité ou d'intérêt

- Administratif ou militaire
- Culture et loisirs
- Industriel et commercial
- Science et enseignement
- Sport

Zone d'habitation

- Lieu-dit habité
- Quartier

Tronçon de route

- Bretonne
- Chemin
- Rond-point
- Tous
- Route à 1 chaussée
- Toutes
- Route à 2 chaussées
- Ech. > 1:3000
- Route empierrée
- Sentier
- Zone de végétation
- Forêt publique
- Zone de cultures
- Aérodrome
- Surface hydrographique
- Tronçon hydrographique

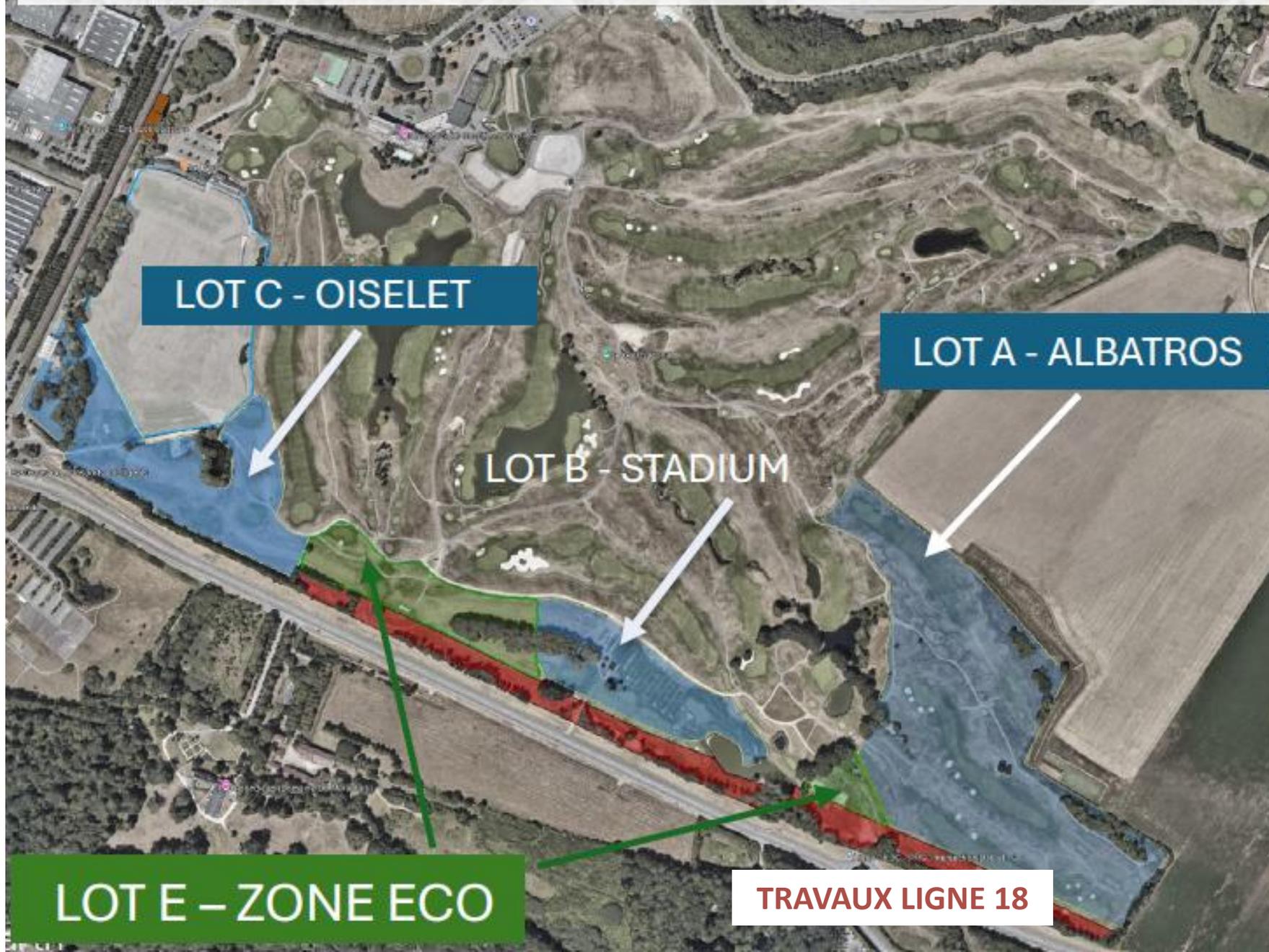
0 200 400 600 m

1:10 000



CONFLUENCES
Ingénierie conseil

Vue en plan du Golf National et localisation des périmètres travaux _ MOA ffgolf/LGN



LOT C - OISELET

LOT A - ALBATROS

LOT B - STADIUM

LOT E - ZONE ECO

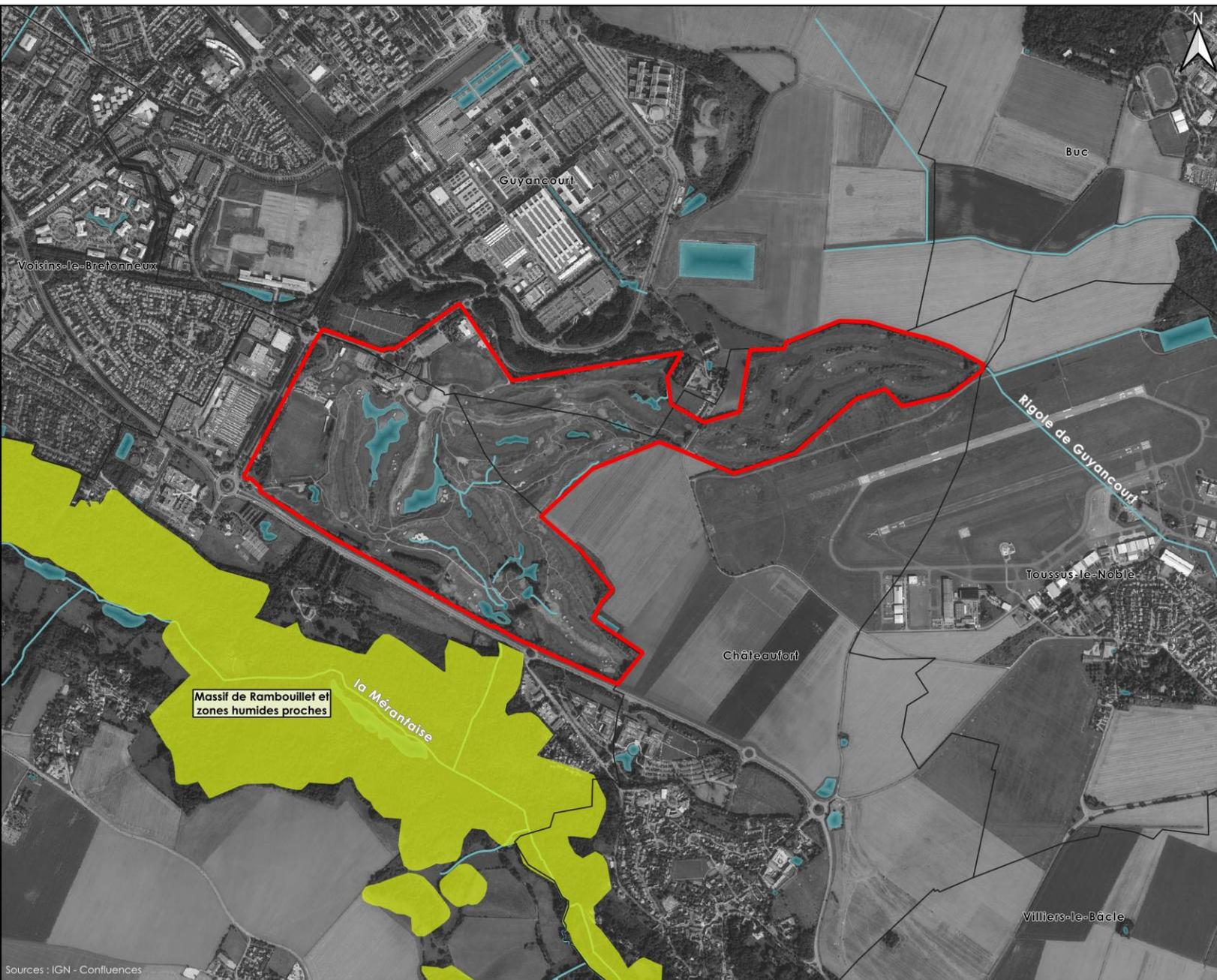
TRAVAUX LIGNE 18

Annexe 7 : Contexte Natura 2000

Aménagement Golf National

Cas par cas

Natura 2000



Légende

Limites

-  Limite Golf national
-  Limites communales

Hydrographie

-  Surface hydrographique
-  Tronçon hydrographique

Sites

-  Zones de protection spéciale

0 300 600 900 m

1:15 000



Annexe n°5 - PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE DU PROJET



Voici un descriptif succinct de la nature des travaux projetés sur la partie Sud du Golf National :

Parcelles concernées par le projet : , parcelles C830, C833, C827, C586, ZA2, ZA25, ZA52.

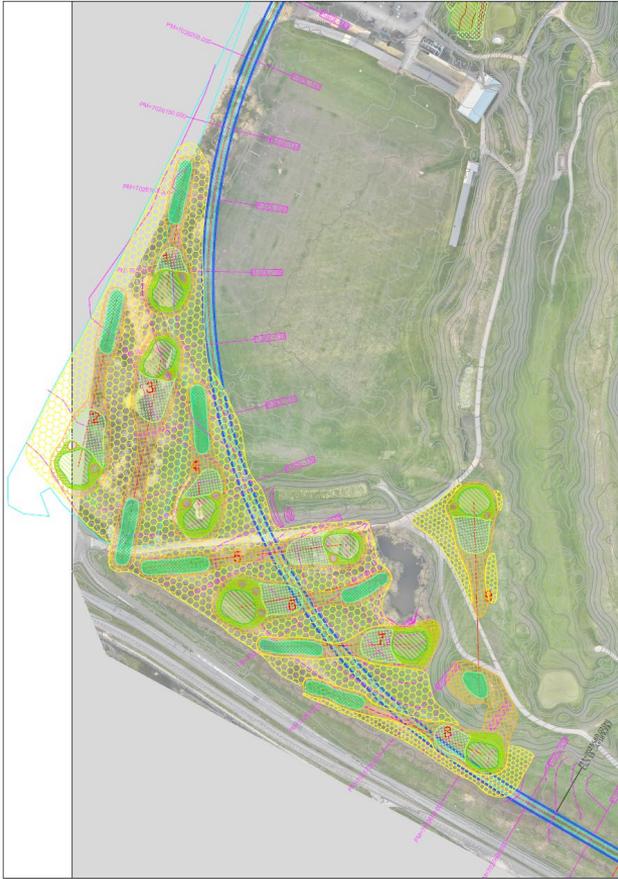
L'emprise travaux globale des différentes zones de travaux représente environ 15 ha. La superficie des zones à réaménager correspond à 11ha.

Les espaces à déboiser représente 0,35 ha. Il n'y a pas d'exhaussement d'une hauteur supérieure à 2 mètres par rapport aux cotes du terrain naturel d'aujourd'hui.

Les volumes de déblais et de remblais envisagés sont estimés à 16 500m³ et 30 200m³.

La superficie réservée pour la zone de compensation environnementale sur site représente 2,5 ha, en complément des aménagements paysagés compensatoire qui pourront être implanter à proximité de zone de jeu

Annexe n°6 - PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE DU PROJET



1:500

1:750

Légende du plan

- Green proposé
- Bunker proposé
- Fairway proposé
- 25cm Contours Existant
- Depart proposé

	Greens Agrostis- Creeping Bentgrass Ensemencé
	Fairways Agrostis- Creeping Bentgrass Hydro-Ensemencé
	Abords Greens et Bunkers Fetouque -Tall Fescue-KBG Mix Engazonné
	Semi-Roughs Fetouque -Tall Fescue-KBG Mix Hydro-Ensemencé
	Roughs Fetouque -Tall Fescue-KBG Mix Ensemencé

Pas pour la construction, pas pour les appels d'offres

CLIENT
Federation Francaise de Golf

PROJET
Modifications au Golf National Guyancourt en raison du projet Ligne 18/SGP

TITRE DU DOSSIER
Plan de Gazonnement - Oisilet Pac-3 à 9 Trou Compact et Foutaire

ETAPE

DATE

YVES LE AD 13 JANV 2015

DEMANDEUR	PROJET	DESIGNER	DESIGNER	PROJEC
INGENIE	RETE	RETE	RETE	RETE

NORD

ffgolf® | *CONFLUENCES*
ingénieurs conseil

Il s'agit des plans d'ensemencement prévus sur les différentes surfaces réaménagées – partie Ouest du projet

L'emprise travaux dans cette zone sera de 4,5 hectares. Les travaux de terrassement dans cette zone seront réalisés après la libération des emprises par la SGP, à partir de juillet 2026. Le modelage du golf se fera au dessous de la Ligne 18 enterrée à cet endroit (le tréfond étant cédé à la SGP). La surface de parking servant à l'installation base vie de la SGP actuellement sera décrouuté avant la libération des parcelles et permettra ainsi de désartificialiser une zone actuellement très minérale. Les aménagement golf prévue dans cette zone privilégieront l'infiltration des eaux de pluie et d'irrigation à la parcelle par le biais de noues infiltrantes.

DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER

LE GOLF NATIONAL – SAINT QUENTIN EN YVELINES

ffgolf[®]



Maîtrise d'œuvre

TALLEY GOLF DESIGN
Woodstock, Oxfordshire Royaume-Unis

T.A.S
TURFGRASS AGRONOMY & SERVICES

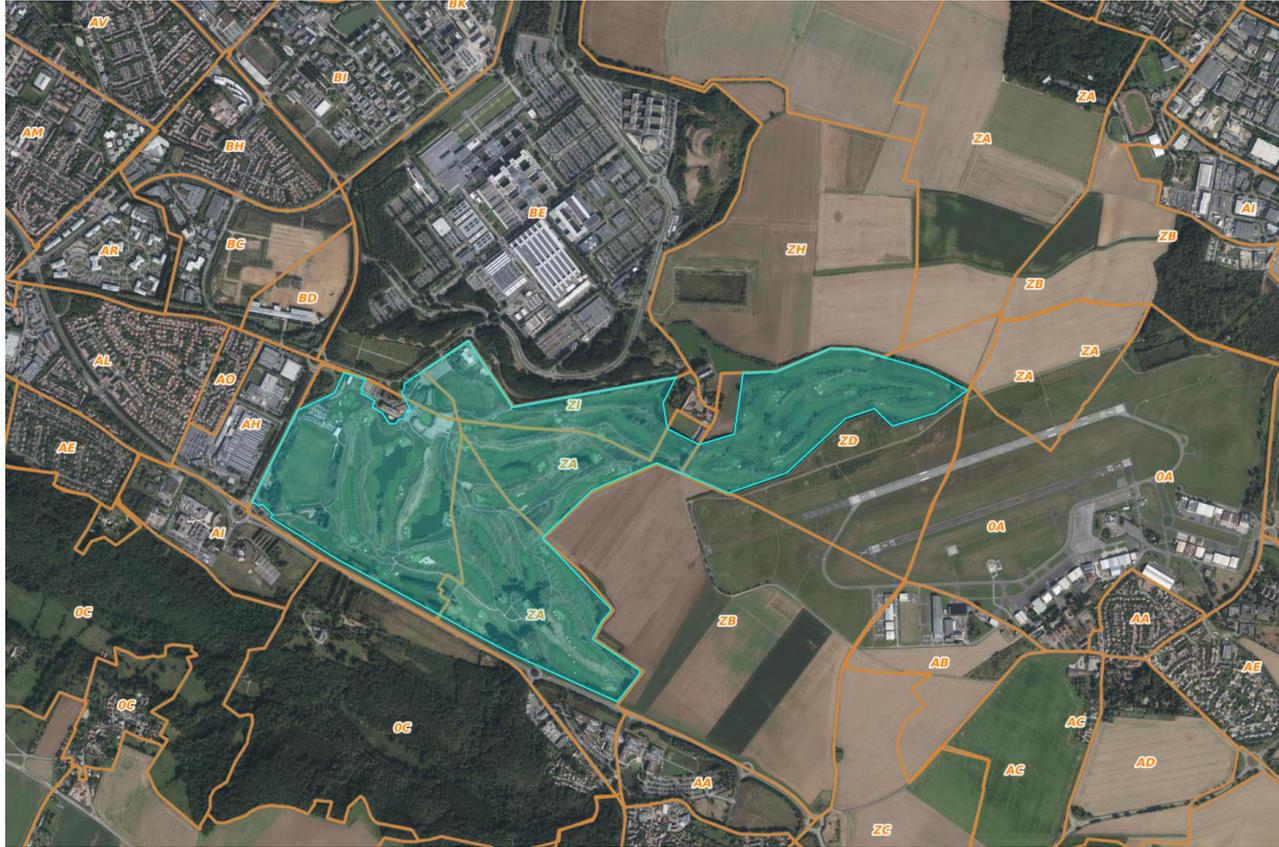


CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

SOMMAIRE :

PA1	PLAN DE SITUATION DU TERRAIN
PA2	NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET LE PROJET D'AMENAGEMENT
PA3	PLAN DE L'ETAT ACTUEL DU TERRAIN
PA4	PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE DU PROJET
PA5	COUPE FAISANT APPARAITRE LE PROJET DANS LE PROFIL DU TERRAIN NATUREL
PA6	PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE
PA7	PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN
PA8	PROGRAMME DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT
PA14	LA DECISION DE DISPENSE D'UNE ETUDE D'IMPACT

PA1 - PLAN DE SITUATION DU TERRAIN



Le Golf National a été créé en 1991 par la FFGolf dans le but de devenir un parcours de renommée internationale, accueillant des compétitions telles que la Ryder Cup en 2018 et les Jeux Olympiques en 2024.

L'unité foncière du golf s'étale sur 138 ha à cheval sur les trois communes de Magny les Hameaux, Guyancourt et Châteaufort.

Aménagé en partie avec des fonds publics, Le Golf National est un établissement sportif protégé en application de l'article L.312-3 du code du sport

PA1 - PLAN DE SITUATION DU TERRAIN



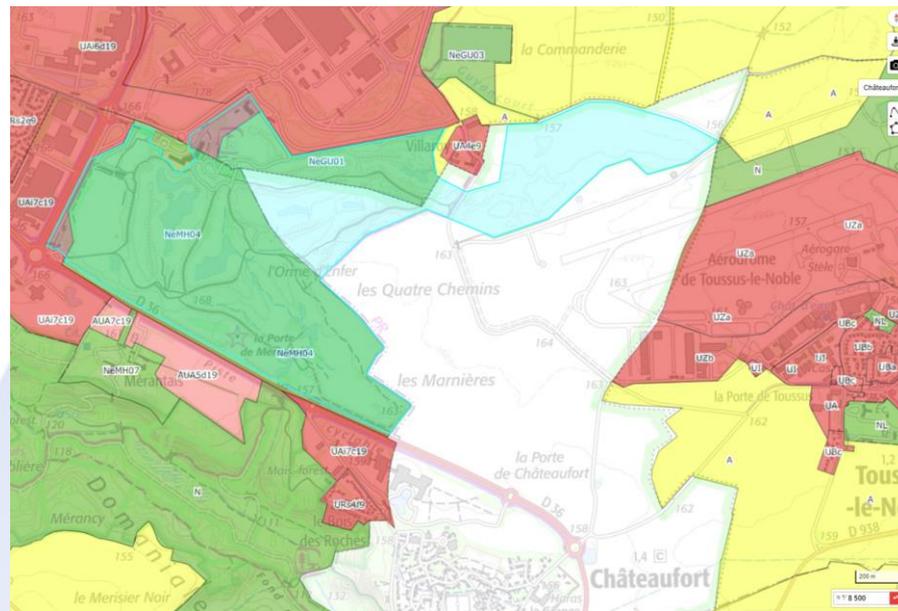
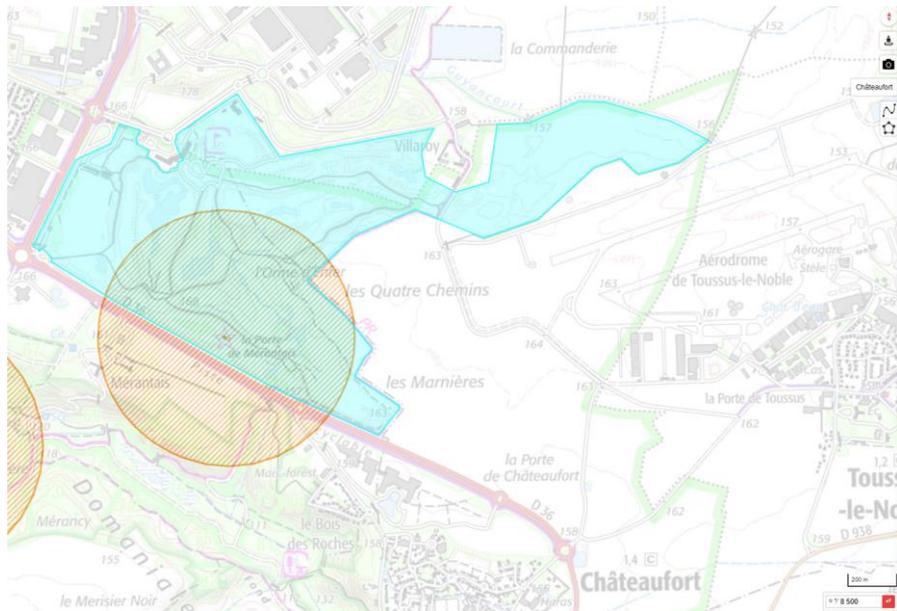
Contenance: 137 ha 68 a 92 ca

Ces terrains constituent l'assiette du bail emphytéotique conclu le 4 octobre 1990 et modifié par avenants successifs entre la Fédération Française de golf, emphytéote, et Saint-Quentin-en-Yvelines, bailleur.

Le présent projet prévoit le **réaménagement** de la partie sud du Golf National sur environ **15 hectares**, le long de la RD36.

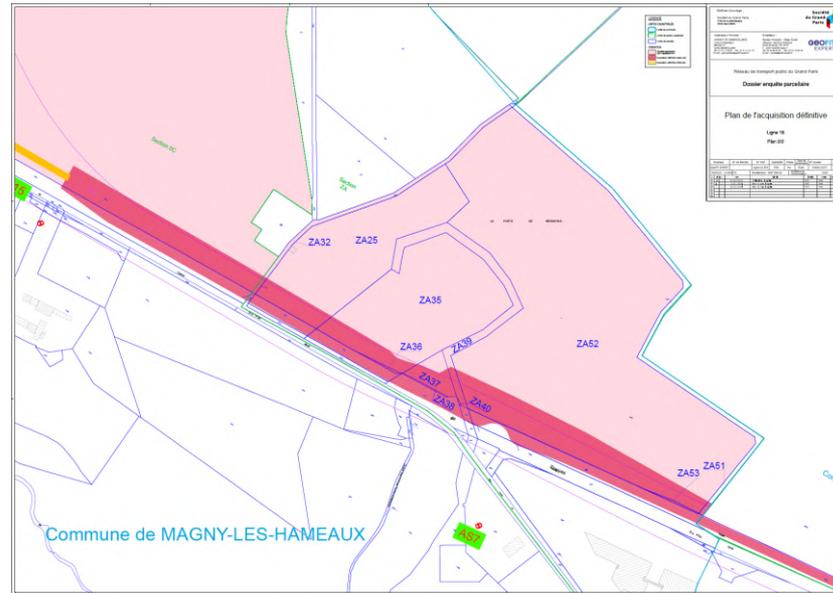
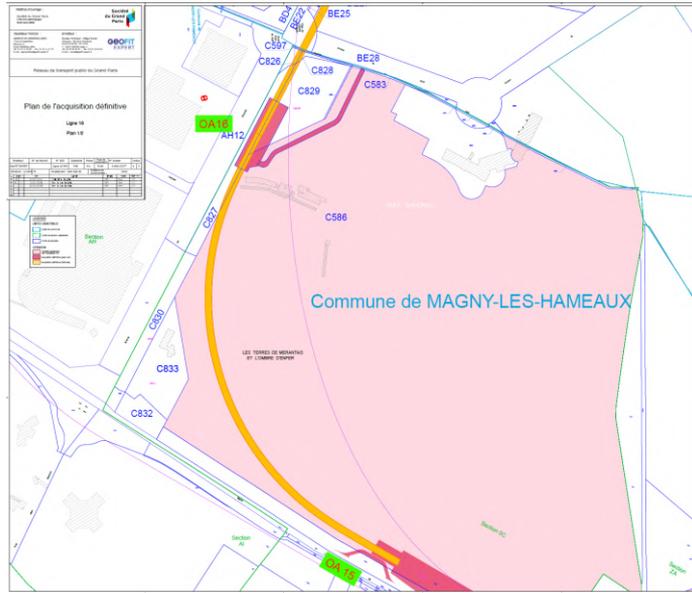
Magny-les-Hameaux			Châteaufort		
		Cont. (ca)			Cont. (ca)
Parcelle 1	C 586	423076	Parcelle 1	ZA 10	6295
Parcelle 2	ZA 2	4980	Parcelle 2	ZA 11	27997
Parcelle 3	ZA 25	30969	Parcelle 3	ZA 8	10745
Parcelle 4	ZA 32	2941	Parcelle 4	ZA 13	51218
Parcelle 5	ZA	10300	Parcelle 5	ZA 12	51011
Parcelle 6	ZA 22	3435	Parcelle 6	ZA 18	950
Parcelle 7	ZA 4	14725	Parcelle 7	ZA 14	16760
Parcelle 8	ZA 3	72145	Parcelle 8	ZD 33	59578
Parcelle 9	ZA 35	33542	Parcelle 9	ZD 36	169328
Parcelle 10	ZA 39	6333	Parcelle 10	ZD 9	1195
Parcelle 11	ZA 37	2562	Parcelle 11	ZD 2	14800
Parcelle 12	ZA 52	141364	Parcelle 12	ZD 4	12400
Parcelle 13	ZA 38	98	Parcelle 13	ZD 25	6475
Parcelle 14	ZA 40	15	Parcelle 14	ZA 16	656
Parcelle 15	ZA 53	179	Parcelle 15	ZA 17	121
Parcelle 16	C 587	491	Parcelle 16	ZA 1	10783
Parcelle 17	C 833	8080	Guyancourt		
Parcelle 18	C 830	3259	Parcelle 1	ZI 26	88755
			Parcelle 2	ZI 40	834
			Parcelle 3	ZI 38	8955
			Parcelle 4	ZI 41	660
			Parcelle 5	ZI 37	31232
			Parcelle 6	BE 19	19800
			Parcelle 7	ZI 32	1430
			Parcelle 8	ZI 34	7015
			Parcelle 9	ZI 28	15505
			Parcelle 10	ZI 30	1630
			Parcelle 11	ZI 10	2270

PA1 - PLAN DE SITUATION DU TERRAIN



L'unité foncière du golf est dans le périmètre de l'OIN.
Les réaménagements prévus sur la partie sud du Golf National sont concernés par le périmètre de protection des monuments historiques (La porte de Mérantais)

PA2 - NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET LE PROJET D'AMENAGEMENT



1. Préambule

L'assiette du bail du golf National, fait l'objet d'une DUP par décret N°2017-435, et sera réduite après expropriation de 44 301 m2 pour permettre la construction du métro Ligne 18 du Grand Paris Express réalisé par le SGP (Société de Grand Projets). La réalisation de la ligne 18 nécessite notamment des interventions sur les parcelles cadastrées ZA 25, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 52, 53 et C 586 à **Magny-les-Hameaux**. La construction de la ligne 18 du Grand Paris Express réclame l'occupation d'emprises en surface et de volumes en tréfonds sur le site du Golf national (comme exposé sur les plans d'acquisition ci-dessus).

Les travaux d'aménagement souhaités par le Golf National sont imposés par les nombreux impacts liés à la construction de la ligne 18. Ils seront consécutifs à **la destruction d'une partie des parcours** liés au travaux de construction des ouvrages et infrastructures du GPE.

PA2 - NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET LE PROJET D'AMENAGEMENT

1. La présentation de l'état initial du terrain et de ses abords

Crée par l'architecte Hubert Chesneau, le Golf National ouvre ses portes en 1990, après trois années de travaux.

Le Golf National comprend :

- trois parcours de golf (l'Albatros, l'Aigle et l'Oiselet),
- deux practices dont le practice de l'Oiselet,
- une zone d'entraînement au petit jeu de haut-niveau et des espaces d'entraînement, et de perfectionnement,
- un nouveau centre de formation,
- un nouveau centre d'hébergement
- un restaurant « Le Pitch »,
- un bâtiment classé et protégé inscrit au Patrimoine national « La porte de Mérentais »
- des espaces boisés, dont un classé et protégé,
- des zones à enjeux écologiques,
- ainsi que des bâtiments administratifs et techniques, de formation, de préparation physique et mentale, d'hébergement et des parkings.

Le paysage autour du site est constitué d'espaces urbanisés, de zones industrielles et commerciales, de centres de recherche, de parcs d'activités et de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, l'un des grands aéroports d'affaires de la région parisienne.

Second pôle économique de l'Ouest Parisien, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines compte près de 77 000 actifs résidents, 9 000 établissements économiques et 1 500 immeubles d'entreprises. Son attractivité est due en partie à son important réseau d'infrastructures routières et ferrées, qui va être à nouveau grandement améliorée d'ici 2030 avec l'arrivée de la ligne 18 et sa future gare de Saint-Quentin Est située à 500 mètres de l'entrée du Golf National.



PA2 - NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET LE PROJET D'AMENAGEMENT

1. La présentation de l'état initial du terrain et de ses abords

Synthèse sur le contexte écologique et patrimonial du site, d'après Roquinarç'h et al., 2017 (Indicateur de Qualité Environnementale 2019)

Le site du Golf National s'inscrit dans une matrice hétéroclite où alternent cultures, zones naturelles et zones industrielles et urbaines. Il est adossé au sud à la forêt domaniale de Port-Royal, un ancien domaine de chasse royal d'environ 680 ha, **véritable poumon vert de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines**.

Deux sites d'intérêt communautaire du réseau européen Natura 2000 se trouvent à moins de 5 km du site des aménagements prévus. Il s'agit d'une zone de protection spéciale (ZPS) comprenant le Massif de Rambouillet ainsi que les zones humides proches et ayant pour objectif principal la conservation d'oiseaux des milieux forestiers, des landes et milieux humides associés. Il s'agit également d'un site d'intérêt communautaire (SIC) visant à maintenir, à l'échelle européenne, des milieux tourbeux d'une grande richesse faunistique et floristique dans un bon état écologique.

Pas moins de 20 ZNIEFF, dont 16 ZNIEFF de type 1 sont situées à moins de 5 km du site. Ces sites de grand intérêt écologique inscrits à l'inventaire ZNIEFF national abritent principalement des milieux et des espèces patrimoniales de milieux humides, en constante régression sur le territoire (étangs, vallons humides, prairies et fonds tourbeux, boisements anciens). Plusieurs sites classés et inscrits sont également présents à proximité : la Vallée de la Bièvre au nord et la Vallée de la Mérantaise et la Vallée de Chevreuse au sud du golf, considérés comme des ensembles de grand intérêt écologique.

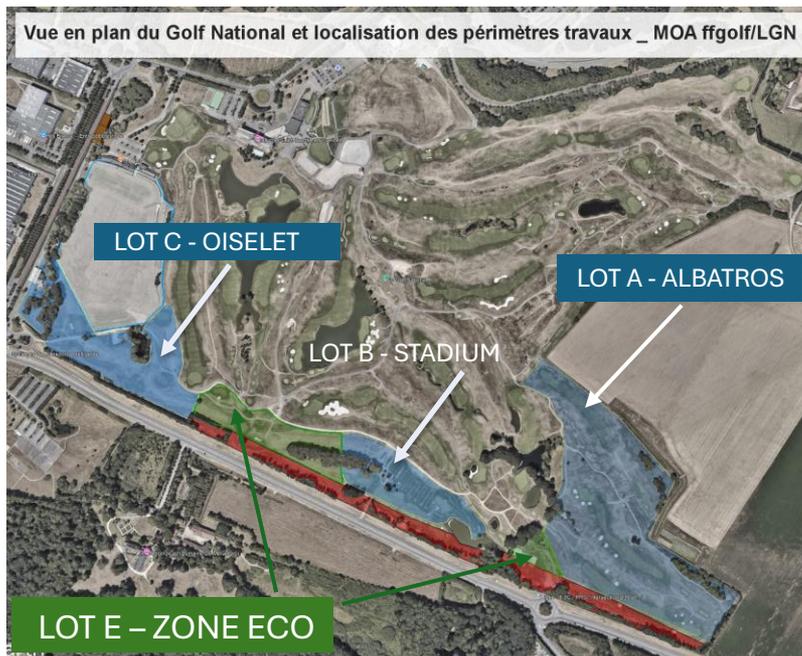
Enfin, le golf est en partie compris dans le périmètre du Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse, s'étendant sur environ 630 km² au sud du Golf National. Notons enfin que un boisement du site est classé comme « Espaces Boisés Classés » dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, en application du Code de l'Urbanisme. Ce classement empêche les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection du boisement. Cette procédure peut également permettre de conserver un espace, en prévision d'un reboisement futur. Le défrichement y est donc interdit ou doit faire l'objet d'une demande spécifique.

Le contexte écologique et patrimonial du Golf National apparaît ainsi particulièrement riche. La proximité de zones humides d'intérêt communautaire et de nombreuses ZNIEFF lui confère une responsabilité vis-à-vis des enjeux de biodiversité existants au sein du territoire dans lequel il s'inscrit. Par son contact direct avec les milieux naturels, le golf est également une zone de dispersion potentielle pour de nombreuses espèces animales et végétales.

PA2 - NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET LE PROJET D'AMENAGEMENT

2. La présentation du projet

Le projet prévoit le réaménagement de la partie sud du Golf National (**environ 15 hectares sur les 138ha de l'unité foncière du Golf**), le long de la RD36. L'opération vise par la redéfinition des tracés des différents trous des parcours détruits par les travaux associés à la construction de la Ligne 18, à conserver la qualité technique et stratégique des surfaces de jeu tout en améliorant le patrimoine environnemental et paysager du site.



Enjeux :

Minimiser l'impact environnemental de ces travaux d'aménagement en conservant la qualité des surfaces de jeu, l'intérêt technique et stratégique des parcours qui font du Golf National un site d'accueil d'événements sportifs majeurs de rang mondial. Des mesures environnementales compensatoires sont envisagées dans un périmètre prévu à cet effet mais aussi en dehors sur le reste du site en privilégiant le fil directeur des préconisations faites auprès travers du dernier IQE, par le Muséum National d'Histoire Naturel et les différents cabinets naturalistes qui accompagnent le Golf National depuis de nombreuses années.

Aucune opération de démolition n'est prévue dans le cadre du projet, les bâtiments existants et les stationnements restent inchangés. Le projet ne modifie pas les conditions d'accès au golf ni le fonctionnement du stationnement. Aucune construction ou aménagement nécessitant l'adduction en eau n'est prévu dans le cadre du projet.

PA2 - NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET LE PROJET D'AMENAGEMENT

2. La présentation du projet

▶ TROU N° 13 - PARCOURS DE L'ALBATROS DU GOLF NATIONAL



Les travaux de réaménagement prévoient la réalisation de terrassements, la pose de dispositifs de drainage et d'irrigation, le remblaiement et le nivellement des terrains ainsi que l'aménagement éco-paysager du site. Les opérations de chantier seront encadrées par un règlement visant à maîtriser les impacts environnementaux et les incidences pour les champs agricoles voisins.

La réalisation de terrassements, et la pose de dispositifs de drainages seront identiques à ceux déjà existants aujourd'hui sans incidences sur les eaux souterraines déjà évaluées à la création du Golf National et mis à jour dans le Dossier Loi sur l'Eau (datant de 2016). L'opération prévoit le réaménagement des greens, des fairways sur l'équivalent de douze trous et deux zones d'entraînement. Des travaux de terrassement seront entrepris afin de retravailler la topographie du site sur ces zones concernées. **Aucune sortie de terre n'est prévue**, l'ensemble des terres excavées seront réutilisées in situ. Une réutilisation des matériaux existants des greens, des fairways, des départs et bunkers existants sera recherchée.



PA2 - NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET LE PROJET D'AMENAGEMENT

2. La présentation du projet

Cependant, en cas de besoin l'importation de matériaux tels (sable, gravier, et terre végétale) pourra être nécessaire. L'impact des travaux sur la circulation sera négligeable : la réutilisation in situ des matériaux excavés permettra de limiter la circulation de camions sur le secteur à l'import ponctuel de matériaux (sable, graviers...).

En particulier, les dispositions suivantes sont prévues de sorte à éviter ou à minima réduire l'impact des travaux :

- La réalisation progressive des travaux (avec un phasage partant des zones les plus éloignées vers les plus proches de l'entrée) permet d'adapter l'organisation du chantier aux sensibilités environnementales ou à la proximité de riverains (évitement de zones à enjeu, stockage et tri de matériaux in situ, circulation des engins, ...).
- La stratégie de réutilisation des matériaux excavés in situ permet d'éviter les évacuations et rotations de camion associées ;
- La localisation du projet permet d'adopter un plan de circulation et d'éviter toute perturbation ou risque pour les riverains : l'accès au chantier s'effectuera via l'entrée poids lourd du Golf, depuis l'avenue du golf directement ou via les entrées chantier de la SGP sur la RD36 sans emprunter le tissu résidentiel ;
- La coupe des arbres sera limitée au strict nécessaire, et se fera hors période de nidification. Elle sera compensée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

S'implantant dans un contexte écologique composé de différents types de milieux à l'interface entre une plaine agricole à l'est, un tissu urbain relativement dense à l'ouest ainsi que des massifs forestiers et espaces boisés au sud et au nord, l'ambiance sonore de la zone est relativement apaisée (hormis les nuisances liées à l'aérodrome de Toussus et à la circulation de la RD36). Le réaménagement du golf n'en modifiera pas l'ambiance sonore. Le réaménagement du golf n'engendrera pas une modification significative de sa fréquentation, la circulation sur le secteur et le stationnement ne seront pas impactés.



PA2 - NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET LE PROJET D'AMENAGEMENT

2. La présentation du projet

éveloppement urbain

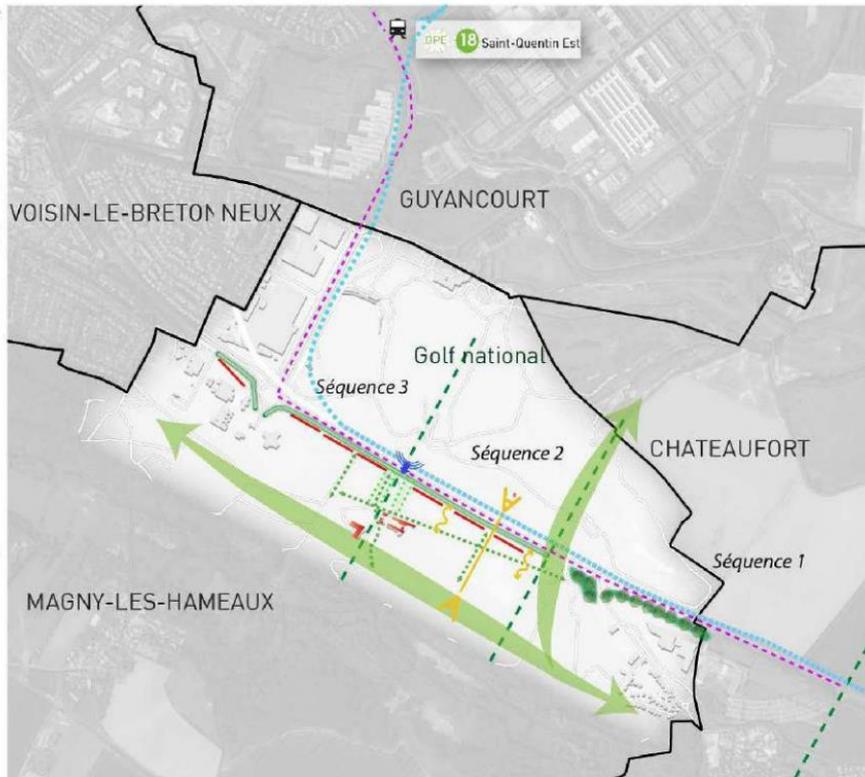
- Créer un front bâti discontinu pour impulser une ambiance urbaine le long de l'axe structurant

placements

- Assurer la desserte du secteur depuis la RD36
- Garantir l'intégration urbaine et paysagère du projet de TCS Express 91-06
- Prendre en compte le développement de la ligne de métro 18 du Grand Paris Express et assurer sa réalisation en souterrain
- Permettre le développement de continuités douces en direction de la vallée de la Mérantaise

composition paysagère et description au sein de la trame verte et bleue

- Protéger et/ou valoriser le patrimoine bâti
- Préserver les boisements existants
- Créer et/ou valoriser les espaces paysagers supports d'urbanité
- Préserver les alignements d'arbres existants
- Garantir la continuité des corridors écologiques, support de la TVB
- Mettre en oeuvre les séquences paysagères pour assurer une cohérence de l'axe
- Dégager un axe visuel sur la porte du Mérantais
- Dégager des vues sur la lisière



Carte extraite des Orientations d'aménagement et de programmation – Avril 2023 / PLUi

Le secteur du « Mérantais » constitue un secteur d'enjeux à l'échelle du territoire et de l'agglomération qui doit être traité comme une vitrine économique et paysagère.

Ainsi et du fait de sa localisation stratégique, ce secteur a vocation à se renforcer et à constituer une vitrine, comme porte d'entrée Est de l'agglomération, avec le développement de la ligne 18 du métro.

Le front arrière du site du Golf National constitue à l'heure actuelle un paysage de qualité. La trame végétale du site se mêle aux franges boisées des sites voisins et crée une transition intéressante entre les paysages de la vallée de la Mérantaise. Il s'agira donc **de maintenir des vues de qualités** sur ces espaces lors de l'aménagement du site, **en améliorant les ouvertures paysagères**, les perspectives visuelles sur le grand paysage, et la vallée de la Mérantaise et mener un véritable travail sur les franges transitoires avec ces espaces comme recommandé dans **la trame verte et bleue**.

PA3 - PLAN DE L'ETAT ACTUEL DU TERRAIN



PA4 - PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE DU PROJET



Voici un descriptif succinct de la nature des travaux projetés sur la partie Sud du Golf National :

Parcelles concernées par le projet :
parcelles C830, C833, C827, C586, ZA2, ZA25, ZA52.

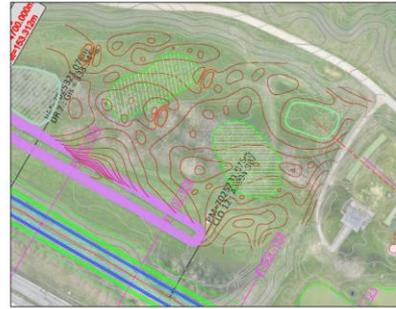
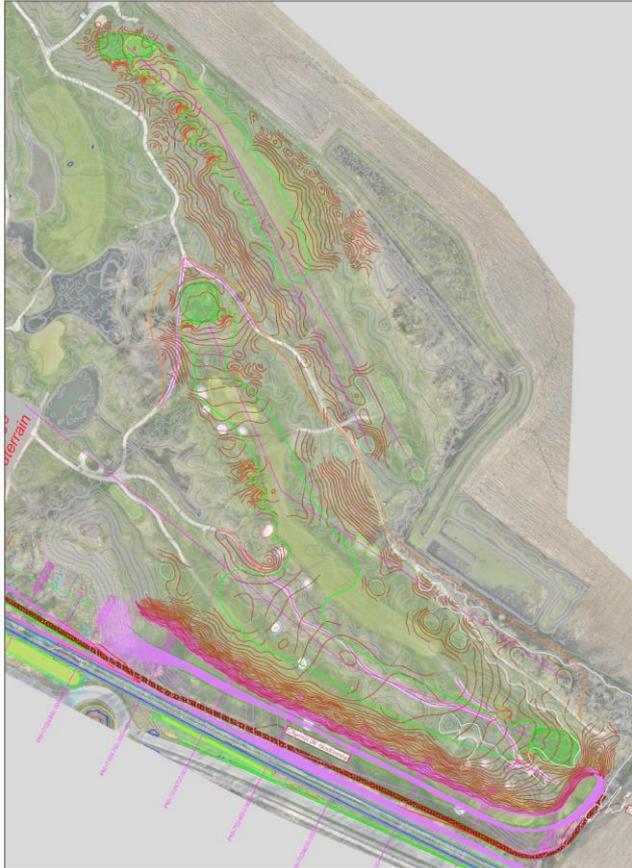
L'emprise travaux globale des différentes zones de travaux représente environ 15 ha
La superficie des zones à réaménager correspond à 11ha.

Les espaces à déboiser représente 0,35 ha.
Il n'y a pas d'exhaussement d'une hauteur supérieure à 2 mètres par rapport aux cotes du terrain naturel d'aujourd'hui.

Les volumes de déblais et de remblais envisagés sont estimés à 16 500m³ et 30 200m³.

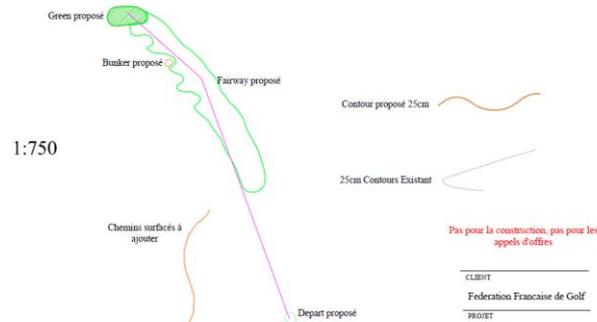
La superficie réservée pour la zone de compensation environnementale sur site représente 2,5 ha, en complément des aménagements paysagés compensatoire qui pourront être implanter à proximité de zone de jeu

PA4 - PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE DU PROJET



1:500

Légende du plan



1:750

Pas pour la construction, pas pour les appels d'offres

CLIENT
Federation Française de Golf
PROJET
Modifications au Golf
National Guyancourt en raison du
projet Ligne 18/SGP

TITRE DU DESSIN
Plan de terrassement - Albatros 4, 5, 6 et Stadium

Echelle		DATE	
1/2500	1/500	12 JAN 2025	
1/1000	1/500	12 JAN 2025	
1/500	1/500	12 JAN 2025	

Titulaire du Droit
Golf Course architect

11 rue de la République - 91100 Evry - France - Tél : 01 69 10 10 10

Remarques :
Le grand merlon SGP à droite du 4ème trou de l'Albatros, et le plus petit merlon du Stade, sont superposés au topo de base et intégrés (en lignes roses).



Il s'agit des plans de terrassement de la partie Est du projet sur la parcelle C586.

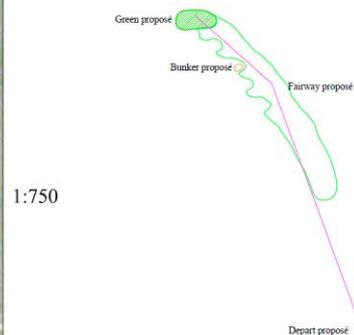
L'emprise travaux dans cette zone sera de 8 hectares . Une partie des travaux de terrassement sont contigus avec les remblaiements prévus par la construction de la ligne L18 (merlon Sud Est)

PA4 - PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE DU PROJET



1:500

Remarques :
Les bunkers (4 no.) de sable existants sur Foulques seront conservés avec un nouveau bunker à construire



1:750

Remarques :
Les informations topographiques du terrain d'origine sur le parcours Oiselet Par-3 ont été modifiées autant que l'on pouvait comprendre à partir des informations Bouygues. Informations topographiques au sol estimées, une fois leur projet de ligne 18 terminé, en lignes roses.

Légende du plan

Contour proposé 25cm

25cm Contours Existant

Pas pour la construction, pas pour les appels d'offres

CLIENT	
Federation Francaise de Golf	
PROJET	
Modifications au Golf National/Guyancourt en raison du projet Ligne 18/SGP	
TITRE DU DESSIN	
Plan de terrassement - Oiselet Par-3 à Trou Compas et Foulques	
Echelle	DATE
Vale (à AD)	12 JANV 2025
DRAWING (M)	REVISED (M)
DESIGNED (M)	DATE (M)
DRAWN (M)	DATE (M)



ffgolf
18

Les plans de terrassement de la partie Ouest du projet sur les parcelles C830, C833 et C586.

L'emprise travaux dans cette zone sera de 4,5 hectares. Les travaux de terrassement dans cette zone seront réalisés après la libération des emprises par la SGP, à partir de juillet 2026. Le modelage du golf se fera au dessous de la Ligne 18 enterrée à cet endroit (le tréfond étant cédé à la SGP).

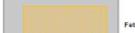
La surface de parking servant à l'installation base vie de la SGP actuellement sera décroulé avant la libération des parcelles et permettra ainsi de désartificialiser une zone actuellement très minérale. Les aménagement golf prévue dans cette zone privilégieront l'infiltration des eaux de pluie et d'irrigation à la parcelle par le biais de noues infiltrantes.

PA4 - PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE DU PROJET



1:500
Légende du plan

1:750

-  Green proposé
-  Bunker proposé
-  Fairway proposé
-  Greens
Agrostis-Creeping Bentgrass
Ensemencé
-  Fairways
Agrostis-Creeping Bentgrass
Hydro-Ensemencé
-  Abords Greens et Bunkers
Fetouque - Tall Fescue-KBG Mix
Engazonné
-  Semi-Roughs
Fetouque - Tall Fescue-KBG Mix
Hydro-Ensemencé
-  Roughs
Fetouque - Tall Fescue-KBG Mix
Ensemencé

25cm Contours Existant

Depart proposé

Pas pour la construction, pas pour les appels d'offres

CLIENT
Federation Française de Golf

PROJET
Modifications au Golf National/Guyancourt en raison du projet Ligue 18/SGP

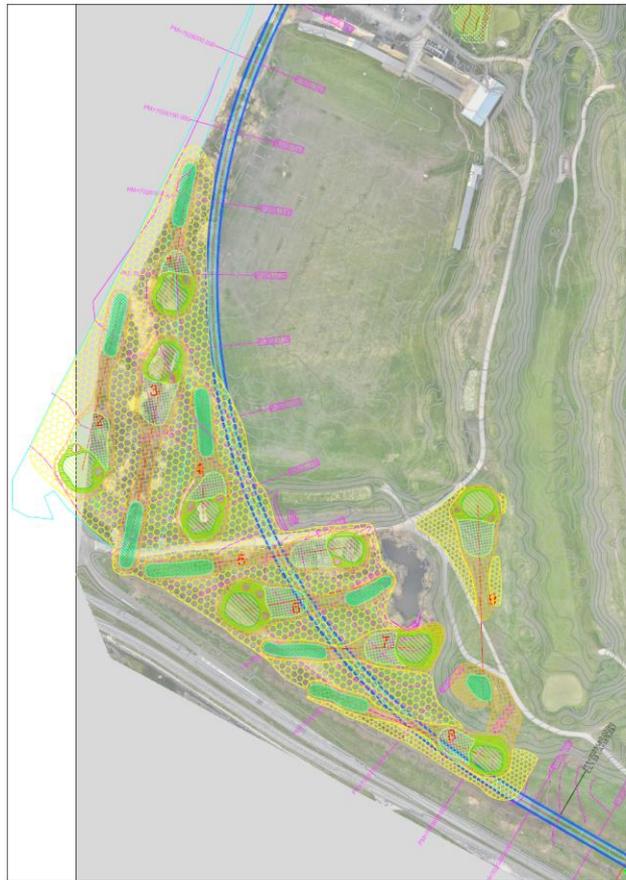
TITRE DU DESSIN
Plan de Gestionnement - Allatres 4.5.6 et Stadium

Echelle	DATE
1/2500 à 1/500	12 JANV 2023
ELABORE PAR (en) / REVISION (en) / PROJET (en)	
UNITEUR	DATE
DATE	DATE

NORD

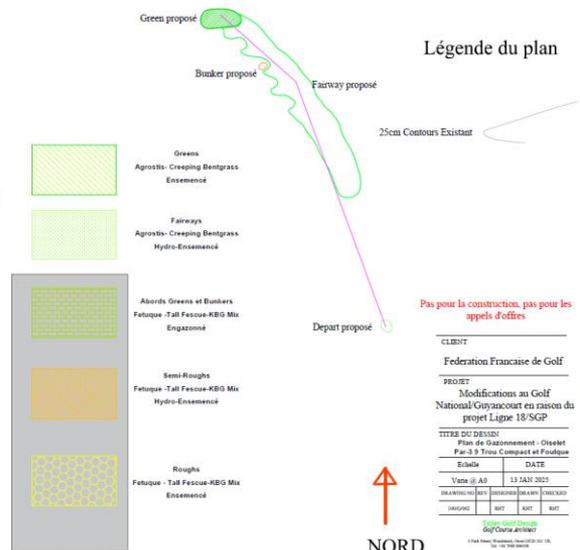
Il s'agit des plans d'ensemencement prévus sur les différentes surfaces réaménagées – partie Est du projet

PA4 - PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE DU PROJET



1:500

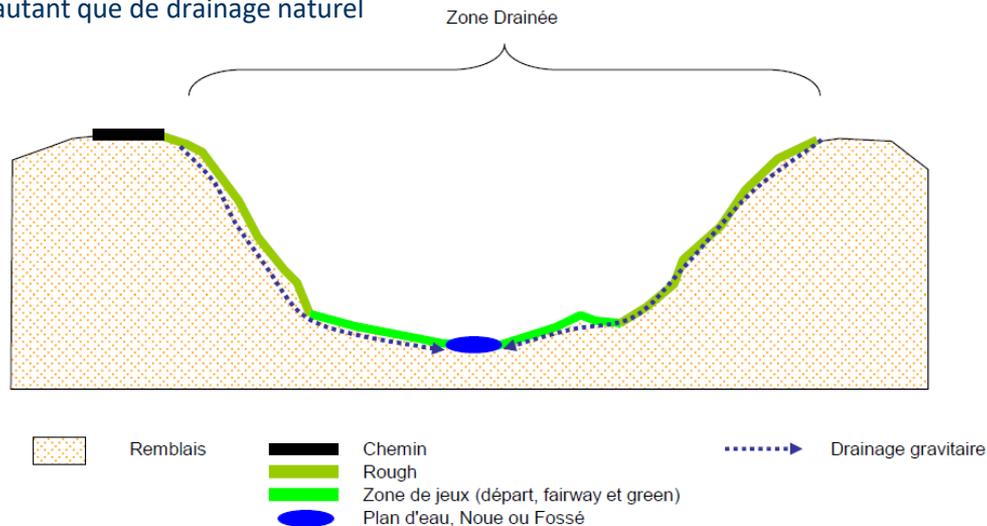
1:750



Il s'agit des plans d'ensemencement prévus sur les différentes surfaces réaménagées – partie Ouest du projet

PA5 - COUPE DE PROFIL DU PROJET SUR LE TERRAIN NATUREL

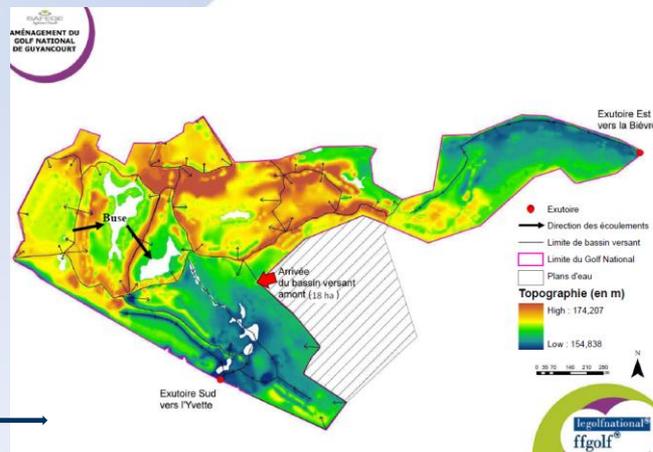
Le schéma ci-dessous illustre une coupe transversale de la topographie typique créée et retrouvée aujourd'hui à différents endroits sur le terrain, qui sert de tribune autant que de drainage naturel



Le vallonnement marqué du site a été pensé de façon à créer des bassins versants bien marqués dont les talwegs créent des chemins préférentiels d'écoulements. Cette configuration, associée à des sols de nature drainante, forme un drainage gravitaire « naturel » vers les points bas et les exutoires du Golf National. **Le projet d'aménagement ne modifie pas la topographie générale et les chemins d'écoulement préférentiels.**



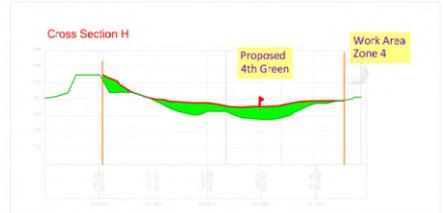
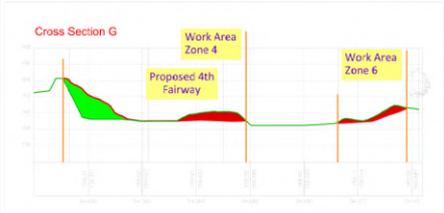
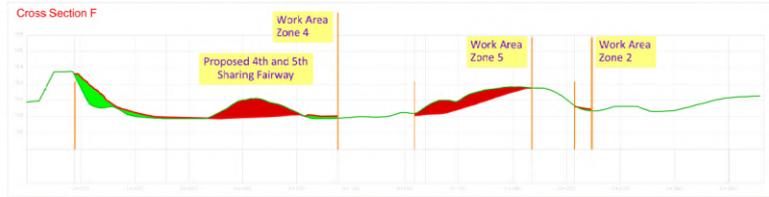
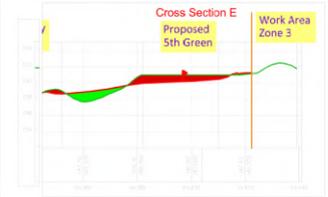
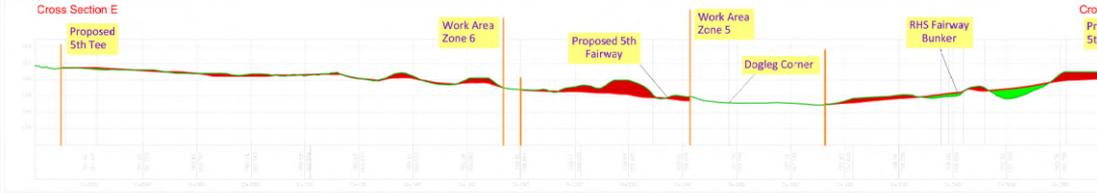
Localisation de la coupe A-A sur les trous n°9 et 10 de l'Albatros



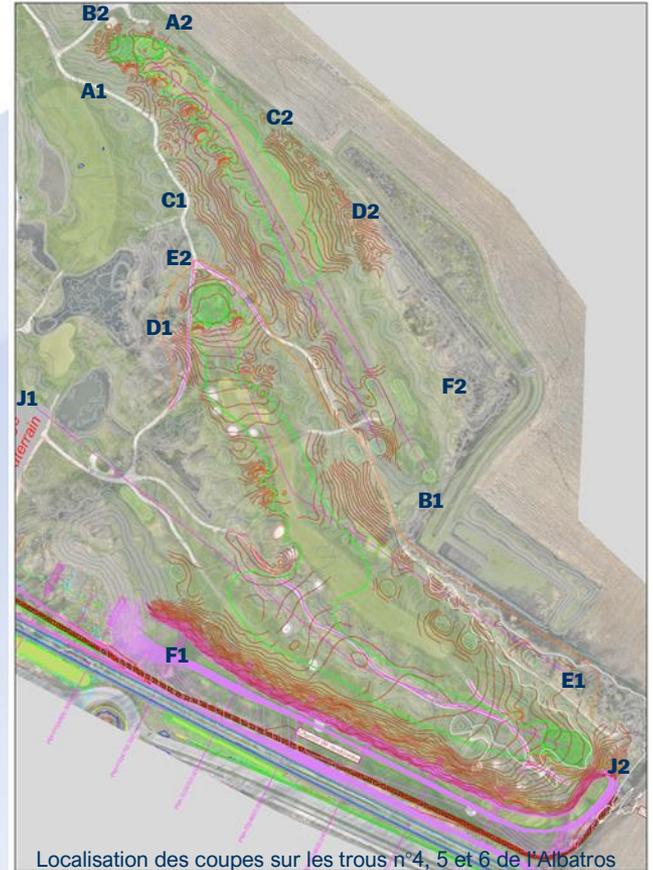
PA5 - COUPE DE PROFIL DU PROJET SUR LE TERRAIN NATUREL

Le schéma ci-dessous représente une coupe longitudinale de la topographie des aménagements projetés sur le futur trou n°6

Cross Sections Scale 1:500@A1

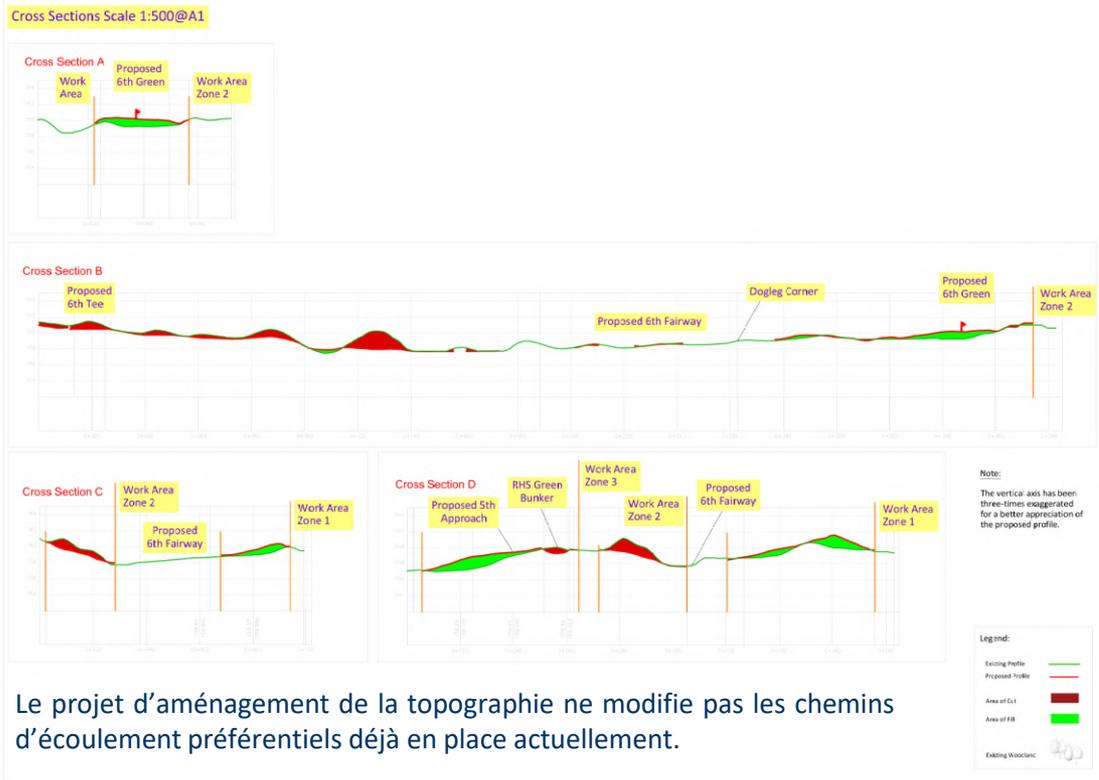


Note:
 The vertical axis has been three-times exaggerated for a better appreciation of the proposed profile.

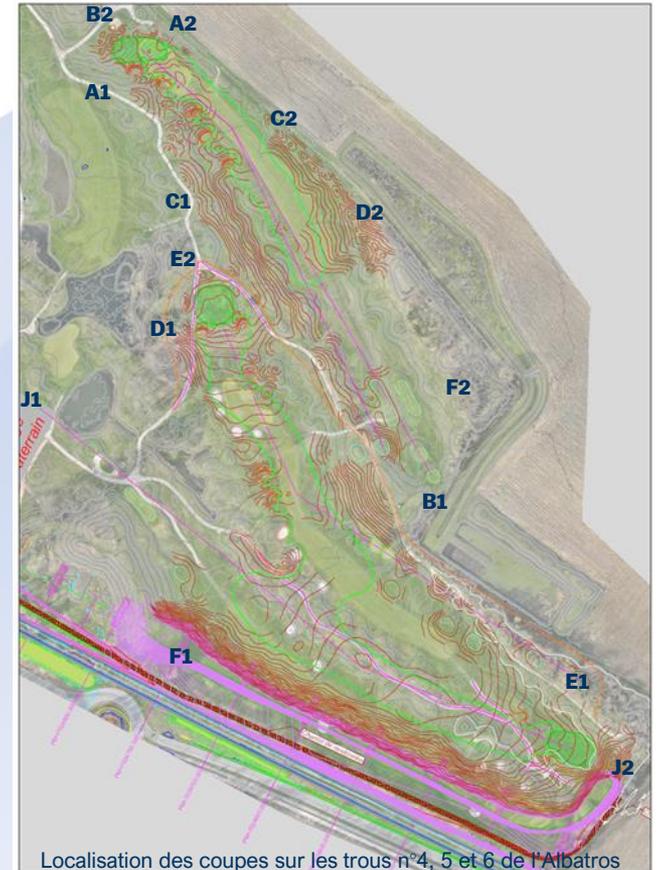


PA5 - COUPE DE PROFIL DU PROJET SUR LE TERRAIN NATUREL

Le schéma ci-dessous représente une coupe longitudinale de la topographie des aménagements projetés sur le futur trou n°6



Le projet d'aménagement de la topographie ne modifie pas les chemins d'écoulement préférentiels déjà en place actuellement.



PA6 - PHOTOGRAPHIES SITUANT LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Vue vers l'Ouest – la porte de Mérantais



Vue vers le Nord – étangs et chênes



Vue vers l'Est – fossé humide et chênes



Vue vers le Sud – RD 36



PA7 - PHOTOGRAPHIES SITUANT LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN

Depuis le rond-point des Mines



Depuis la RD36 au niveau de la porte de Mérantais



Depuis le rond-point du Bois des Roches



PA8 - PROGRAMME DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT

Les éléments permettant d'apprécier la faisabilité de l'opération, tiennent aux surfaces encore disponibles et les très faibles superficies de nouvelles zones à aménager pour un autre usage sans modification de la destination (terrain dédié aux équipements sportifs). Les zones dédiées aux compensations environnementales laissent espérer un impact assez faible sur l'environnement et la biodiversité. Le parcours de l'Oiselet sera « redessiné » sur une emprise deux fois plus petite qu'aujourd'hui, bien que deux parcelles complémentaires (C833 et C830) soient ajoutées à l'ensemble du terrain actuel pour essayer de conserver la fonction de l'équipement golfique d'origine consacré au développement de la pratique et à l'enseignement sur cette partie du golf.

Sur ces deux nouvelles parcelles annexées au bail emphytéotique signé avec SQY, **aucun nouveau réseau ne sera nécessaire, ni créé**. Tous les réseaux nécessaires à la création de l'équipement golf (parcours 9 trous compact pour l'initiation) seront raccordés sur des ouvrages existants. Ces réseaux concernent essentiellement des équipements servant au drainage, ainsi qu'à l'irrigation des zones de jeu. Une noue d'infiltration sera également créée dans cette zone pour privilégier l'infiltration à la parcelle et des développer des habitats propres à la biodiversité des milieux humides

Pour information les phases et principaux travaux permettant la construction d'un golf aux normes internationales consistent en :

- Préparation du chantier
- Piquetage / géomètre
- Déboisement / décrouitage enrobé
- Décapage substrat + terre végétale
- Création pistes / accès / transport des matériaux
- Terrassement général
- Modelage du « fond de forme » (terrassement spécifique golf)
- Création du réseau de drainage
- Pose du substrat (terre végétale et sable), puis « fine shaping »
- Création du réseau d'irrigation
- Ensemencement et placage
- Création des chemins

Les **surfaces totales des zones drainées seront identiques à aujourd'hui** après les nouveaux aménagements et n'auront donc pas d'impact sur le débit de pointe, déjà régulé actuellement, en cas de pluie d'une récurrence décennale, par un bassin de régulation en amont de l'exutoire vers la Mérentaise.

La superficie et la répartition des **surfaces irriguées resteront aussi à périmètre constant** par rapport à aujourd'hui. En revanche, la conversion de la graminée utilisée sur les fairways et les greens de l'Albatros durant ce projet d'aménagement laisse espérer une consommation sensiblement inférieure à la moyenne annuelle, qui permettra d'optimiser les prélèvements sur les forages et de satisfaire, voire de dépasser, les objectifs de la Charte de l'Eau, afin que le Golf National puisse devenir une référence dans le domaine de la gestion durable de l'eau.

PA8 - PROGRAMME DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT

a. LOT A

Trou n°4, 5 et 6 du parcours de l'Albatros (superficie disponible, environ 8ha)

Fairway ondulé entièrement « Sand cap » (drainage souterrain entièrement recouvert de sable) permettant un excellent drainage, adapté à être joué toute l'année.

Les greens et les départs seront construits aux normes USGA.

- 3 trous par 4, dont le n°6 de type court & « drivable »
- Longueur totale entre 360 et 450 mètres
- 3 greens entre 600 et 800m² (soit 2100m² de surface de greens norme USGA)
- 12 départs naturels, 6 tees par trou (environ 720m² de grass-tee norme USGA)
- Environ 10 000m² de fairway – sandcaped à répartir sur les 3 trous
- 14 bunkers à répartir (soit environ 560m² d'écobunker)

b. LOT B

Stade d'entraînement Haut-niveau (superficie disponible, environ 2,5ha, à gauche du trou 14 de l'Albatros).

Dans un style traditionnel type links anglais, avec 5 greens (2 600m²), 6 bunkers (240m²), et 8000m² de fairway

Ondulé entièrement « Sand cap » permettant un excellent drainage, adapté à être joué toute l'année.

Une zone d'attaque de green et petit jeu avec 3 greens :

- Un Bunker green (env. 500m²)
- Un Pitching green (698m²) – existant à conserver
- Un Chipping green (env. 600m²)
- 6 bunkers à répartir (soit environ 240m² d'écobunker)

c. LOT C

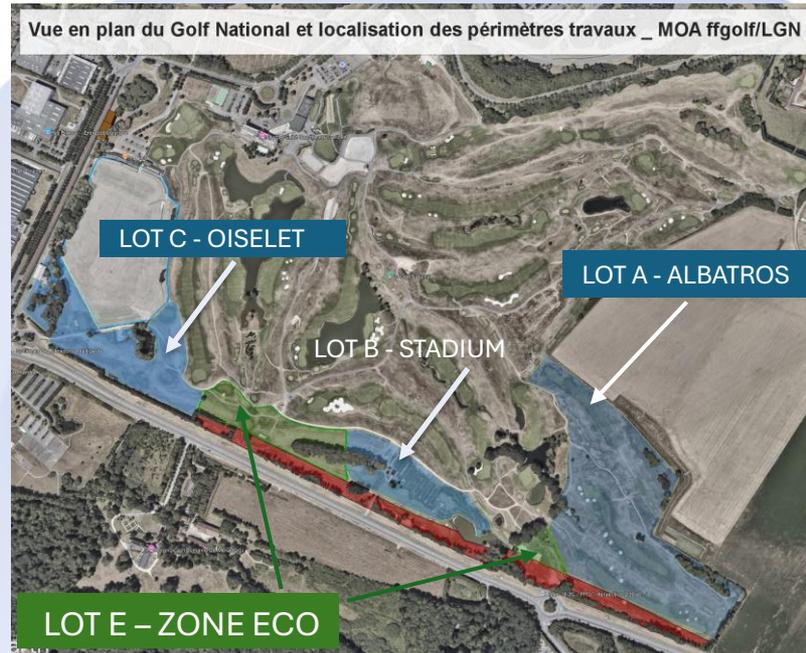
Parcours type 9 trous Pitch & Putt (superficie disponible, environ 4,5 ha), homologable depuis plusieurs départs.

Longueur totale entre 750 et 1300 mètres

- 9 greens entre 300 et 500m² (soit 3000m² de surface de green au total)
- Départs synthétiques entre 2 à 4 tees par trou (environ 4000m² de tee-lines)
- Environ 16 000m² de fairway
- 6 bunkers à répartir (soit environ 240m²)

d. LOT E

Zone Ecologique (superficie disponible de 2,5 ha). Ces surfaces disponibles pour accueillir des compensations environnementales du projet de reconstruction ou des mesures compensatoires annexes liées aux autres travaux autour du golf. Ces zones ne sont plus exploitables pour l'aménagement de zone de jeu du fait de leur proximité avec la Ligne 18, la topographie du terrain et d'autres contraintes techniques attachées à l'architecture d'un trou de golf.



PA8 - PROGRAMME DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT



Plan représentant **les volumes de matériaux** qu'il est proposé de manipuler (**déblayer** puis remblayer) à l'intérieur de la zone rouge en pointillé, avec une profondeur moyenne d'excavation estimée à 2 mètres maximum sans **jamais descendre en dessous de l'altimétrie du terrain naturel d'origine**. Les autres zones de terrassement sont concernées uniquement par du remblai.

CLIENT	
Federation Française de Golf	
PROJET	
SGP LIGNE 18 PROJET le Golf National, Guyancourt, France	
TITRE DU DESSIN	
Zones de perturbations de terrassement dans les Anciens Marais - Travaux S&A Albatros	
Echelle	DATE
1:1500 (p. A3)	20 Nov 2024
PROJETEUR	REV
VERIFICATEUR	REV
APPROBATEUR	REV
Élaboré (Dessiné) par Golf Course Architects	
17 rue de la République, 91100 Evry-Courcouronnes (FR)	
Tél. +33 (0)1 60 80 00 00	

PA8 - PROGRAMME DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT

Plan représentant **les espaces boisés ou buissonnants à déboiser** pour permettre la reconstruction des nouvelles zones de jeu des trous n°4 et 5 de l'Albatros ainsi que le stade d'entraînement de haut niveau.

La coupe se fera hors période de nidification. Elle sera compensée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur par des plantations dans la zone ECO et sur les merlons bordants les zones de jeu, notamment sur la partie sud du site le long du trou n°4 permettant ainsi de limiter l'impact sonore de la RD36 et garantir la continuité du corridor écologique dans cette zone, support de la trame verte et bleue.

D'autres travaux de coupes et débroussaillage de boisement concerne la réouverture du milieu afin de restaurer les fonctions écologiques de la mare de l'oiselet par un nettoyage sélectif des berges et des abords pour diversifier les degrés d'ensoleillements.

Géofoncier



Echelle : 1 / 2500
Projection : RGF93 Lambert 93

Edité le : 22-07-2024 15:58 (UTC + 1)
Edité par : Fédération Française de Golf

Contenu : Magry-les-Hameaux (78)

0 50 100 150m

PA14 - La décision de dispense d'une étude d'impact

Etude au cas par cas en cours d'élaboration par le cabinet Confuences :
Elle sera adossée au dossier de demande d'urbanisme avant la fin février 2025

Magny-les-Hameaux Nantes (78), réaménagement de la partie sud du Golf National

Demande d'examen au cas par cas



Annexe supplémentaire I : Diagnostic écologique et mesures ERC

TABLE DES MATIERES

PARTIE I – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	3
A. PREAMBULE	4
B. CONTEXTE NATUREL	4
<u>B.1 Protection réglementaire</u>	4
B.1.1 Arrêté préfectoral de protection de Biotope (APPB)	4
B.1.2 Protection conventionnelle	5
B.1.3 Protection par maîtrise foncière	7
C. RESULTATS DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	14
C.1.1 Synthèse des enjeux écologiques	14
<u>C.2 Identification et analyse des continuités écologiques</u>	17
D. SYNTHÈSE SUR LE MILIEU NATUREL	20
PARTIE II – EVALUATION DES IMPACTS ET MESURES	21
A. INCIDENCES ET MESURES SUR LES MILIEUX NATURELS	22
<u>A.1 Mesures d'évitement et de réduction</u>	23
A.1.1 Mesure d'évitement	23
A.1.2 Mesures de réduction	25
<u>A.2 Bilan et analyse des impacts</u>	31

Liste des figures

Figure 1 : Réserves naturelles et Arrêtés de protection de Biotope (Extrait de l'IQE de 2023)	11
Figure 2 : Parc naturel et régional et Natura 2000 (ZPS & ZSC) (Extrait de l'IQE de 2023)	12
Figure 3 : ZNIEFF et ENS (Extrait de l'IQE de 2023)	13
Figure 4 : Extrait de la carte des composantes de la Trame verte et bleue (SRCE)	19
Figure 5 : Localisation des principaux impacts du projets	22

Figure 6 Principes d'éclairage plus ou moins favorable à la faune.	24
Figure 7 : Exemple de constitution d'un bosquet	25
Figure 8 : gîte à chiroptère présent sur le golf National.....	27
Figure 9 : Tour à hirondelles installées et nids en façade de l'hôtel sur le golf national	27
Figure 10 : Exemple de tas de bois existants sur le Golf	27
Figure 11 : Exemple d'Hibernaculum (et schéma de principe) favorables à l'hibernation des amphibiens (Confluences)	28
Figure 12 : Pierrier type à mettre en place sur les talus du site (Confluences).....	28
Figure 13 : Pierrier type à mettre en place sur le site (Confluences)	28
Figure 14 : Plan d'eau à restaurer.....	29
Figure 15 : Schéma de principe de la restauration du plan d'eau	29
Figure 16 : Schéma de principe de la localisation de la mare relai et de la noue.....	30
Figure 17 : types de mare attendue (@Confluences)	30

Liste des tableaux

Tableau 1 : Localisation de la RNR à proximité du site d'étude	5
Tableau 2 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité du site d'étude	6
Tableau 3 : Localisation des PNR à proximité du site d'étude	7
Tableau 4 : Localisation des ENS à proximité du site d'étude	7
Tableau 5 : Localisation des ZNIEFF à proximité du site d'étude	8
Tableau 6 : Mesures d'évitement et de réduction	23
Tableau 7 : Palette végétale envisagée	25
Tableau 8 : Bilan et analyse des impacts du projet	31

PARTIE I – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

A. PREAMBULE

Dans le cadre d'une Labélisation niveau Or du programme Golf pour la Biodiversité, le Golf national a réalisé en 2023 un diagnostic écologique sur la base de la méthodologie IQE (Indicateur de la Qualité Ecologique). Les éléments collectés dans le cadre de cette étude permettent de mieux appréhender la biodiversité du golf, dont la partie sud objet de la présente procédure est incluse. Les méthodologies d'inventaires pour la réalisation d'un IQE sont standardisées et permettent l'inventaire efficace de plusieurs taxons :

- Oiseaux ;
- Insectes (Odonates, Rhopalocères, Orthoptères) ;
- Amphibiens ;
- Chiroptères ;
- Flore et habitats.

Ainsi, les données collectées sont proches de l'exhaustivité et permettent de rendre compte de l'intérêt écologique du site et de ses fonctionnalités.

Remarques :

Deux précédents IQE avaient été réalisés en 2016 et 2019. Les données issues de ces études, bien que relativement anciennes, ont cependant été utilisées ici pour notamment appréhender l'évolution du site d'un point de vue écologique, mais aussi pour identifier les potentialités écologiques associées au golf.

B. CONTEXTE NATUREL

B.1 PROTECTION REGLEMENTAIRE

B.1.1 ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB)

Afin de prévenir la disparition des espèces figurant sur la liste prévue à l'art. R. 211-1 (espèces protégées), le préfet peut fixer, par arrêté, les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire d'un département à l'exclusion du domaine public maritime où les mesures relèvent du ministère chargé des pêches maritimes, la conservation des biotopes tels que mares, marécages, marais, haies bosquets, landes, dunes, pelouses ou toutes autres formations naturelles, peu exploitées par l'homme, dans la mesure où ces biotopes ou ces formations sont nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie des espèces (art. 4, 1^{er} al., du décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977).

Le site concerné par le projet n'est pas répertorié comme faisant l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB).

Dans un rayon d'environ 10 kilomètres, aucun APPB n'est présent.

A noter, un projet d'APPB sur l'étoile d'eau est en cours de rédaction. Un des sites inclus dans cet APPB pourrait être la mouillère restaurée dans les emprises de l'aérodrome de Toussus le Noble.

B.1.1.1 Réserve Naturelle Nationale (RNN) et Réserve Naturelle Régionale (RNR)

Ces classements s'appliquent sur tout ou partie du territoire d'une ou de plusieurs communes, « lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader » (art. L. 332-1 C. Env).

Le classement d'une RNN a « pour effet d'interdire ou de réglementer toute activité susceptible de nuire au patrimoine géologique ou au développement naturel de la faune et de la flore (chasse, pêche, agriculture, exploitation forestière, cueillette...) sans pour autant que l'ensemble des activités soit systématiquement écarté du périmètre de la réserve ».

À l'inverse, « contrairement aux RNN, l'interdiction de la chasse et de la pêche, de l'extraction de matériaux et de l'utilisation des eaux n'est pas prévue dans les RNR » même si le « classement en RNR peut prévoir l'interdiction ou la limitation de certaines activités (culture, pastoralisme, exploitation forestière, travaux, circulation, fréquentation et stationnement...) (Dictionnaire de la protection de la nature, 2009).

Le site d'étude n'est pas concerné par la présence d'une Réserve Naturelle Nationale ou Régionale.

Dans un rayon d'environ 20 kilomètres, 1 RNR existe et est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Localisation de la RNR à proximité du site d'étude

Réserve naturelle nationale (RNN) et Réserve naturelle régionale (RNR)					
Code	Nom	Superficie officielle (Hectares)	Distance minimale au projet	Principales caractéristiques (fiche INPN)	Intérêt patrimonial
Réserve naturelle nationale (RNN)					
FR3600184	Étangs et rigoles d'Yveline	310	4.6 km au nord-ouest 7.10 km à l'ouest	Située sur l'étang de Saint-Quentin au sein de l'Île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, la réserve fait partie du vaste réseau hydraulique aménagé sous le règne de Louis XIV qui alimentait les jeux d'eau du château de Versailles. Présence d'habitats terrestres et aquatiques typiques des milieux liés à la présence d'eau et par une faune particulièrement riche et diversifiée	Botanique Entomologie Herpétologie Ichtyologie Mammologie Mycologie Ornithologie
Réserve naturelle régionale (RNR)					
FR9300025	Val Et Coteau De Saint-Rémy	83	4,5 km au sud-est	La réserve naturelle du val et coteau de Saint-Rémy se situe à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Paris au sein de la vallée de l'Yvette. Elle se compose de cinq entités différentes qui représentent au total 83 hectares. Le site se compose à la fois d'habitats humides, comme des aulnaies alluviales, des cariçaies, des prairies humides ou des mégaphorbiais, et d'habitats plus mésophiles comme des boisements de bouleaux, de chênaie-châtaigneraie, prairies et friches. Ces milieux variés favorisent la présence d'une multitude d'espèces animales et végétales. À ce jour, une vingtaine d'espèces remarquables y ont été recensées pour la flore dont le polystic à aiguillons et l'ophrys abeille et plus de quarante pour la faune : bécassine des marais, écaille rouge, mante religieuse, cordulégastre annelé.	Botanique Entomologie Herpétologie Ichtyologie Ornithologie

B.1.1.2 Réserves Biologiques Intégrales (RBI)

Les RBI peuvent être instituées au sein de Réserves biologiques domaniales ou forestières. Elles visent à sauvegarder et maintenir les dynamiques naturelles d'évolution de certains écosystèmes considérées comme représentatifs de la diversité écologique forestière.

Les opérations sylvicoles y sont proscrites à l'exception des opérations de gestion comme l'élimination d'espèces exotiques invasives.

Le site concerné par le projet n'est pas concerné par une réserve biologique intégrale et dans un rayon d'environ 10 kilomètres, aucune n'est présente.

B.1.2 PROTECTION CONVENTIONNELLE

B.1.2.1 Natura 2000

Le réseau Natura 2000 désigne un ensemble de sites naturels ou semi-naturels européens identifiés pour leur intérêt écologique. Leur vocation est la protection, à l'échelle européenne, des espèces et habitats remarquables, rares ou menacés, en tenant compte notamment des activités socio-économiques et culturelles des sites désignés (logique de développement durable). La protection ne se fait donc pas contre les activités humaines mais avec elles, celles-ci pouvant en général être indispensables aux maintiens des intérêts écologiques identifiés.

La mise en place du réseau Natura 2000 s'appuie sur l'application de deux directives :

- La directive « Oiseaux », directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 remplacée par la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009. Elle a pour vocation la préservation des oiseaux sauvages sur le territoire européen, en ciblant particulièrement certaines espèces ou sous espèces menacées et nécessitant ainsi une attention particulière. Lorsqu'un site est intégré le réseau Natura 2000 via cette directive, on parle de Zone de Protection Spéciale (ZPS). Ces ZPS sont essentiellement issues des anciennes ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux), réseau international de sites naturels importants pour la reproduction, la migration ou l'habitat des oiseaux, qui constitue un zonage d'inventaire, mais qui n'a pas de valeur juridique (pas de protection particulière de ce réseau). Les ZPS permettent ainsi d'apporter un statut réglementaire à ses sites.

- La directive « Habitat-Faune-Flore », ou directive « Habitats », directive 92/43/CEE de 1992, dont l'objectif principal est la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune (autre que les oiseaux) et de la flore sauvage. Les sites intégrant le réseau Natura 2000 par cette directive constituent des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

L'ensemble des Z.P.S. (Zones de Protection Spéciale) au titre de la directive "Oiseaux" et des Z.S.C. (Zones Spéciales de Conservation) au titre de la directive "Habitats" constitue ainsi le réseau Natura 2000. En France, ce réseau regroupe, en 2017, 1710 sites pour 70 480 km², soit 12,8% de la surface terrestre du territoire.

La zone d'étude ne fait partie d'aucune zone correspondant au réseau Natura 2000, mais est contiguë à un site Natura 2000 du massif de Rambouillet et zones humides proches.

Dans un rayon d'environ 10 kilomètres, 3 sites Natura 2000 existent et sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité du site d'étude

Natura 2000					
Code	Nom	Superficie officielle (ha)	Distance minimale au projet	Principales caractéristiques (fiche INPN)	Intérêt patrimonial
Directive habitats					
FR1100803	Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline	819	3.3 km au sud-ouest	La forêt d'Yveline abrite un ensemble de milieux tourbeux de nature différente, considérés en France comme relictuels et rares à l'étage planitiaire. En outre, une dizaine d'espèces végétales protégées a été recensée. Ces milieux subissent des perturbations hydrauliques et sont menacés par la concurrence arbustive.	Botanique Entomologie Herpétologie Ichtyologie
Directive oiseaux					
FR112011	Massif de Rambouillet et zones humides proches	17 110	Contiguë	<p>Ce secteur est situé sur un plateau à argiles sur sables. Les vallées ont fortement entaillé ce plateau ; sept cours d'eau pérennes sont présents sur le massif, ainsi que de nombreux étangs, rigoles et fossés alimentant le château de Versailles.</p> <p>Le massif de Rambouillet est caractérisé par la présence de vastes landes humides et/ou sableuses et d'un réseau hydraulique constitué par Louis XIV pour l'alimentation du Château de Versailles.</p> <p>La diversité des sols et la présence de nombreuses zones humides sont à l'origine de la richesse biologique du site.</p> <p>En dehors des nombreuses espèces hivernantes, le site se démarque par la présence d'espèces nicheuses forestières, dont le Pic mar, fréquentant les clairières et les landes (Engoulevent...), des zones humides, avec de nombreuses espèces paludicoles, dont le Blongios nain.</p>	Botanique Ornithologie

FR1110025	Etang de Saint Quentin	96	5.7 km au nord-ouest	L'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines a été créé au XVIII ^e siècle dans le cadre d'un réseau hydraulique destiné à alimenter en eau les fontaines du château de Versailles. L'intérêt majeur du site repose sur l'avifaune. Plus de 220 espèces, dont 70 nicheuses y ont été observées depuis 40 ans. Parmi elles, le groupe des "limicoles" présente un intérêt particulier avec la présence de ces petits échassiers migrateurs se nourrissant sur les vases découvertes des bords de l'étang lors de leurs haltes printanières et automnales.	Ornithologie
-----------	------------------------	----	----------------------	--	--------------

Le contact quasi direct de la zone d'étude avec un secteur du site Natura 2000 « Massif de Rambouillet et zones humides proches » oblige à porter une attention particulière à la présence potentielle d'espèces communes aux deux territoires, notamment d'oiseaux et de chiroptères.

B.1.2.2 Parc Naturel Régional (PNR)

Les Parcs Naturels Régionaux ont été créés pour mettre en valeur les grands espaces ruraux du territoire. Ils s'inscrivent dans une démarche de développement durable du territoire et de valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Le site concerné par le projet est inclus dans le périmètre d'un Parc Naturel Régional présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Localisation des PNR à proximité du site d'étude

Parc naturel régional (PNR)					
Code	Nom	Superficie officielle (ha)	Distance minimale au projet	Principales caractéristiques (fiche INPN)	Intérêt patrimonial
FR8000017	Haute-Vallée de Chevreuse	64 616	Inclus	Le Parc fait partie de l'arc francilien de biodiversité remarquable. Les zones humides y abritent une grande partie des espèces régionales menacées. Des milieux riches et variés, rivières, ravins encaissés, plateaux sablonneux accueillent une faune et une flore spécifiques indispensables au monde vivant.	Botanique Entomologie Herpétologie Mammologie Ornithologie

B.1.3 PROTECTION PAR MAITRISE FONCIERE - ENS

Le classement en Espace Naturel Sensible par les Conseils Départementaux a pour objectif la protection, la gestion et l'ouverture au public d'espaces naturels, ainsi que la réalisation d'itinéraires de découverte par l'acquisition de terrains grâce à l'utilisation de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles.

D'après l'art. L. 142-1 du Code de l'Urbanisme, afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 110, chaque département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non.

Le site concerné par l'emplacement du projet n'est pas répertorié comme Espace Naturel Sensible.

Dans un rayon d'environ 5 kilomètres, 13 ENS existent et sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Localisation des ENS à proximité du site d'étude

Nom	Distance minimale au projet
Bois de la Haute Tasse	1.6 km au sud
Prés Bicheret	1.9 km au sud est
Bois de Florence	2 km au sud
Pré Clos et Trou Salé	2.1 km au nord-est
Bois de Champfaily et l'Étang du Moulin	2.3 km au sud

Nom	Distance minimale au projet
Bois de la Madeleine	3.1 km au sud
Site de Port-Royal	3.3 km au sud-ouest
Minière	3.3 km au nord
Domaine de Beauplan	3.6 km au sud
Côtes de Montbron	3.6 km au nord-ouest
Bois d'Aigrefoin	4 km au sud-est
Queue de l'étang	4.8 km au sud
Bois de Méridon-Tartelet	5.4 km au sud

B.1.4 INVENTAIRES PATRIMONIAUX : ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), correspondent à des secteurs reconnus pour leur forte potentialité écologique. Ils abritent des espèces ou des milieux remarquables, et présentent un bon état de conservation écologique (fonctionnalité des milieux, richesse écosystémique...). Ce classement, instauré en 1982, s'applique à l'ensemble du territoire national, terrestre, fluvial et marin (départements d'outre-mer compris). Deux types de ZNIEFF sont distingués :

- Les **ZNIEFF de type I**. D'une superficie généralement limitée, ces ZNIEFF abrite des espèces ou des milieux remarquables ;
- Les **ZNIEFF de type II** : Elles correspondent à de grands ensembles naturels, peu transformés par les activités humaines, et offrant d'importantes potentialités biologique (Massifs boisés, plateau, méandres de fleuve...). Les ZNIEFFS de type II incluent souvent plusieurs ZNIEFF de type I.

L'inventaire de ces ZNIEFF est donc un outil indispensable de la politique de protection de la nature. En effet, bien qu'il n'ait aucune valeur législative, cet inventaire permet d'identifier les secteurs présentant une forte valeur écologique, et abritant potentiellement des espèces protégées. Cartographié et rendu public, cet inventaire doit être pris en compte dans tout projet d'aménagement (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière...). Les zones validées au niveau national par le Muséum National d'Histoire Naturelle constituent « l'Inventaire National du Patrimoine Naturel ».

Les ZNIEFF prises en compte dans cette étude sont issues de la dernière mise à jour nationale des ZNIEFF seconde génération, effectuée en 2016.

Le site d'étude du projet n'est pas compris dans le périmètre d'une ZNIEFF.

Dans un rayon d'environ 10 kilomètres, 3 ZNIEFF de type II et 10 ZNIEFF de type I existent et sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Le site d'étude du projet n'est pas compris dans le périmètre d'une ZNIEFF mais est contigu ou proche de plusieurs ZNIEFFs

Dans un rayon d'environ 5 kilomètres, 8 ZNIEFF de type II et 16 ZNIEFF de type I existent et sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Localisation des ZNIEFF à proximité du site d'étude

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)					
Code	Nom	Superficie officielle (ha)	Distance minimale au projet	Principales caractéristiques (fiche INPN)	Intérêt patrimonial
ZNIEFF de type 1					
110020242	Ravins forestiers À Magny-Leshameaux et roselière De Mérançy	19	Contiguë	<p>Cette ZNIEFF est incluse dans la ZNIEFF de Type 2 « Vallée de la Mérançaise »</p> <p>Les fougères constituent le principal intérêt écologique de ces deux boisements de pentes. On retrouve notamment le Polystic à aiguillons légalement protégé en Ile-de-France, et des rares Polystic à soies et Dryopteris écailleux.</p> <p>Cet habitat est rare en région Ile-de-France. Il constitue, un milieu d'intérêt communautaire « Habitat prioritaire » au titre de la Directive européenne « Habitats ».</p> <p>Ces ravins forestiers n'ont pas encore fait l'objet d'investigations faunistiques. Ce site sert de terrain de chasse à l'autour des palombes, nicheur rare en Île-de-France.</p>	Botanique Ornithologie
110020246	Vallée de la Mérançaise à Châteaufort	38	760 m à l'est	<p>Ce vaste ensemble de fond de vallée est constitué de plusieurs prairies humides et mésophiles, de quelques friches à grandes herbes et roselières et de boisements alluviaux.</p> <p>La grande variété des habitats et les diverses modalités de gestion permettent le développement d'une flore riche et diversifiée comme en témoigne le nombre important d'espèces végétales recensées (347 espèces).</p> <p>Au niveau de la faune, cette grande variété de milieux implique une grande diversité d'espèces dont plusieurs d'entre elles, liées aux zones humides, sont rares et même protégées en Ile-de-France. Sur le périmètre de la réserve naturelle, les vestiges du château d'Ors ont en partie été investis par les chiroptères suite à leur abandon.</p>	Botanique Entomologie Hépatologie Mammologie Ornithologie
110020285	Ravin forestier de Champfaily	3	2.4 km au sud	Cet habitat des forêts de ravins ou de pentes est très rare en région Ile-de-France et constitue un milieu d'intérêt communautaire au titre de la Directive européenne « Habitats	Botanique

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)					
Code	Nom	Superficie officielle (ha)	Distance minimale au projet	Principales caractéristiques (fiche INPN)	Intérêt patrimonial
				<p>» dans laquelle il est identifié comme « Habitat prioritaire ».</p> <p>Les fougères, qui constituent le principal intérêt floristique du site, s'y développent de façon remarquable. Deux d'entre elles sont extrêmement localisées en Ile-de-France : Polystic à soies et sa variété hastulatum, encore plus rare cependant beaucoup moins abondante sur le site.</p>	
110020281	Pelouse maigre et bois calcicole de Champfaily	3	2.5 km au sud	Comme le bois calcicole au sein duquel elle constitue une véritable enclave ouverte, la pelouse maigre sablo-calcaire est un habitat rarissime localement. Elle héberge un grand nombre (20) d'espèces d'insectes déterminantes.	Botanique Entomologie
110020282	Pendants humides du Rhodon et Etang du Moulin de la Machine	34	2.2 km au sud	<p>Les prairies mésophiles de versant et les prairies et friches humides du fond de vallée, forment un vaste et bel ensemble de milieux naturels disposés de part et d'autre du Rhodon. Leur superficie importante, la diversité des habitats et leur bon état général de conservation permettent le développement d'une faune et d'une flore particulièrement riches et diversifiées.</p> <p>L'intérêt principal de ce site est lié à sa grande valeur botanique. Au niveau faunistique, le site présente également un intérêt ornithologique particulier puisque les oiseaux bénéficient ici d'une grande surface de prairies, d'un important linéaire de haies vives et de plusieurs bosquets. Au niveau entomologique de nombreuses espèces intéressantes et remarquables sont présentes</p>	Botanique Entomologie Ornithologie
110020283	Prairie humide et boisement marécageux de la Poufile	16	3 km au sud	<p>C'est une zone de marais alluvial située de part et d'autre du Rhodon à la place d'anciennes prairies humides.</p> <p>Certaines espèces végétales peu fréquentes y sont signalées comme le Trèfle d'eau.</p> <p>Ces milieux humides présentent avant tout un très fort intérêt entomologique. Les boisements humides servent à l'hivernage de la Bécasse des bois</p>	Botanique Entomologie Ornithologie
110001498	Prairie humide de la	23	3.6 km au sud-ouest	La prairie de la Gravelle et ses abords boisés constituent un espace naturel humide de grande valeur écologique. Cet espace naturel abrite de nombreuses espèces	Botanique Entomologie

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)					
Code	Nom	Superficie officielle (ha)	Distance minimale au projet	Principales caractéristiques (fiche INPN)	Intérêt patrimonial
	Gravelle et ses abords			<p>végétales rares et très rares dont 5 d'entre-elles protégées en région Ile-de-France.</p> <p>Ces milieux humides présentent également une très grande valeur entomologique puisque près de 700 espèces d'insectes y ont été inventoriées parmi lesquelles de nombreuses espèces rares dont 9 d'entre elles sont protégées régionalement.</p> <p>Les prairies et les abords des mares constituent un site d'hivernage privilégié pour la Bécassine des Marais</p>	Ornithologie
110001499	Fonds tourbeux de Port-Royal-des-Champs	20	4.1 km au sud-ouest	<p>Les fonds tourbeux de la vallée du Rhodon situés en amont de l'Abbaye de Port-Royal-des-Champs sont constitués par un ensemble de boisements frais, de saulaies marécageuses, de roselières et d'anciennes prairies humides. Ce site héberge une flore riche dont certains taxons remarquables.</p> <p>Au niveau de la faune, le principal intérêt du site est lié à son entomofaune. L'ancien étang s'est révélé être attractif pour plusieurs espèces d'oiseaux. Les bouquets de saules abritent quant à eux un à deux couples de Bouscarle de Cetti. Aussi, ce marais sert régulièrement de lieu d'escale à quelques individus de Sarcelle d'hiver alors que la Grande aigrette n'y a été détectée que récemment.</p>	Botanique Entomologie Ornithologie
110020402	Vallon de la Bievre en amont de l'Etang de la Geneste	7	3.6 km au nord	Le principal intérêt de cette ZNIEFF est la présence d'une aulnaie-frênaie à <i>Chrysosplenium alternifolium</i> .	Botanique
110001642	Prairies de la Vallée du petit Jouy a l'aqueduc de Buc	92	4.5 km au nord-est	<p>Cette ZNIEFF se situe dans la vallée de la Bièvre. Elle est dominée par des pâturages équités mésophiles à mésohygrophiles, par des chênaies-charmaies mésophiles et acidoclines et par des chênaies-frênaies fraîches de fond de vallon ; ces dernières abritent localement <i>Polystichum setiferum</i>.</p> <p>L'aqueduc des Arcades abrite durant l'hiver sept espèces de chauves-souris réunissant une trentaine d'individus. En termes de diversité spécifique, il constitue actuellement l'un des gîtes d'hivernation de chiroptères les plus riches du département.</p>	Botanique Chiroptérologie

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)					
Code	Nom	Superficie officielle (ha)	Distance minimale au projet	Principales caractéristiques (fiche INPN)	Intérêt patrimonial
110001469	Etang de Saint-Quentin	269	4.5 km au nord-ouest	<p>Vaste plan d'eaux aux ceintures hélophytiques développées où l'on rencontre <i>Poa palustris</i> et <i>Stellaria plustris</i> (protégés en Île-de-France). Les plages vaseuses comportent des groupements à <i>Bidens</i> abritant plusieurs espèces déterminantes : <i>Bidens radiata</i> et <i>Potentilla supina</i>, <i>Carex bohemica</i> (seule station connue en ÎdF). Les bassins de lagunage abritent l'<i>Elatina hexandra</i>.</p> <p>Sur le plan ornithologique, près de 200 espèces ont été observées sur cet étang</p>	Botanique Ornithologie
ZNIEFF de type 2					
110030037	Vallée de la Mérintaise	545	Contiguë	<p>La Vallée de la Mérintaise se présente comme un vaste ensemble relativement bien préservé qui compte notamment de grandes surfaces de prairies et de zones humides.</p> <p>La Réserve Naturelle Volontaire / Régionale d'Ors, dont les prairies et zones humides sont entretenues par gestion conservatoire par pâturage se trouve au centre de cette vallée. Elle abrite entre autres des gîtes à chiroptères.</p> <p>Sur la partie aval, se trouvent également de remarquables anciennes carrières de grès, propices à des espèces spécialisées comme le rare carabe sabulicole.</p>	Botanique Entomologie Hépatologie Mammologie Ornithologie
110001497	Vallée du Rhodon	920	1.5 km au sud	<p>La Vallée alluviale du Rhodon intègre un ensemble de milieux tourbeux patrimoniaux (aulnaies marécageuses, bas-marais, mégaphorbiaies, roselières, mares...). Elle comporte également en tête de la vallée une grande zone humide propice à bon nombre d'espèces d'oiseaux : l'étang des Noës.</p> <p>A noter également la présence de gîtes anthropiques favorables aux Chiroptères ainsi qu'un milieu sablo-calcaire remarquable pour ces vallées : la pelouse de Champfaily.</p>	Botanique Entomologie Hépatologie Mammologie Ornithologie

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)					
Code	Nom	Superficie officielle (ha)	Distance minimale au projet	Principales caractéristiques (fiche INPN)	Intérêt patrimonial
110001493	Vallée de l'Yvette amont et ses affluents	1406	5,2 km au sud	<p>Ce secteur de la vallée de l'Yvette combine une série de milieux complémentaires (zones humides, coteau calcaire, ravins forestiers) propices au développement d'une biocénose variée.</p> <p>Le cours de l'Yvette abrite quelques espèces remarquables dont la Truite fario et le brochet. La partie amont se distingue par la présence de nombreuses stations de Lathrée clandestine, plante rarissime en Île-de-France.</p> <p>La présence de zones de marais s'accompagne d'une avifaune diversifiée. Quant au peuplement mammalogique, il demeure essentiellement représenté par le Cerf élaphe et le Blaireau. Vraisemblablement présents, le putois, la martre, l'hermine et la Crossope aquatique mériteraient de faire l'objet de recherches spécifiques.</p>	Botanique Entomologie Herpétologie Mammologie Ornithologie

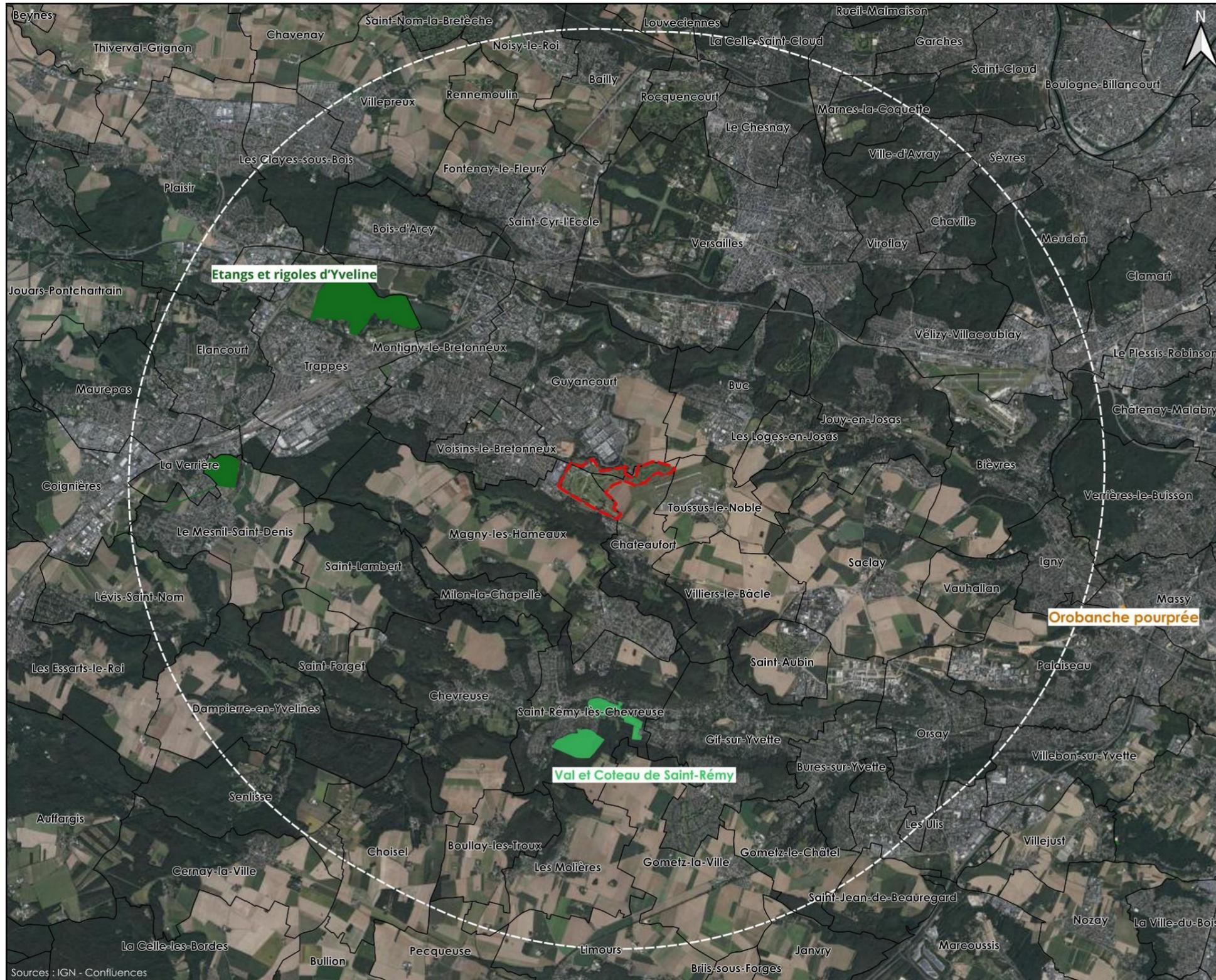
Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)					
Code	Nom	Superficie officielle (ha)	Distance minimale au projet	Principales caractéristiques (fiche INPN)	Intérêt patrimonial
110020353	Forêt domaniale de Versailles	972	3.3 km au nord	<p>Ensemble forestier intéressant. On rencontre notamment une aulnaie marécageuse et une prairie humide à Orchidées à l'ouest de l'Etang du Val.</p> <p>Sur le plan botanique, citons en particulier la station de <i>Chrysosplenium alternifolium</i> et l'unique station indigène d'Île-de-France de <i>Cyperus longus</i> (deux espèces protégées en ÎdF).</p> <p>Le peuplement odonatologique est assez bien diversifié, avec 20 espèces, mais seule une espèce déterminante s'y reproduit régulièrement.</p>	Botanique Entomologie Herpétologie Mammologie Ornithologie

Le site est en connexion directe avec la ZNIEFF de type 2 « Vallée de la Mérantaise » incluant la ZNIEFF de type 1 « Ravins forestiers À Magny-Leshameaux et roselière De Mérançy ». Il est donc important de prendre en compte des espèces potentiellement communes entre ces sites et la zone d'étude.

La majorité des ZNIEFF proches du site, sont séparées par des milieux ouverts (notamment des cultures). Des espèces, notamment l'avifaune et les chiroptères, peuvent circuler entre ces ZNIEFF et le site d'étude.

L'analyse de la bibliographie est donc primordiale.

Figure 1 : Réserves naturelles et Arrêtés de protection de Biotope (Extrait de l'IQE de 2023)



Suivi écologique IQE - Golf national

Protection réglementaire

Légende

Limites

-  Limite Golf national
-  Limites communales
-  Zone tampon 10 km

Protection réglementaire

-  Réserves naturelles nationales
-  Réserves naturelles régionales
-  Arrêtés de protection de biotope

0 2 000 4 000 6 000 m

1:95 000



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

Sources : IGN - Confluences

K:\ETUDES EN COURS\1141-GolfNational-Suivi écologique IQE-St Quentin en Yvelines\Etude\Dessin\240102 - Suivi écologique IQE

Figure 2 : Parc naturel et régional et Natura 2000 (ZPS & ZSC) (Extrait de l'IQE de 2023)

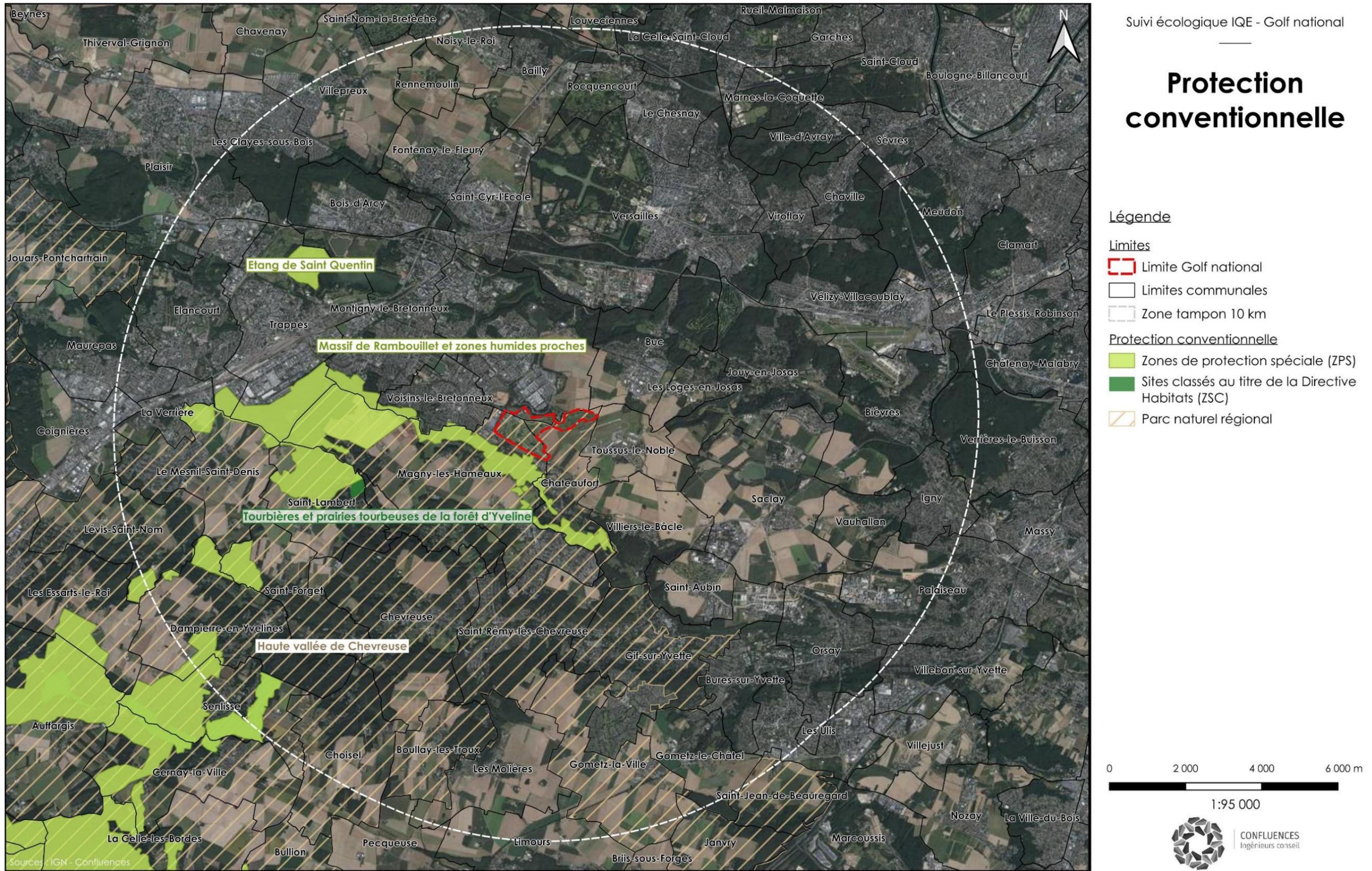


Figure 3 : ZNIEFF et ENS (Extrait de l'IQE de 2023)



C. RESULTATS DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

C.1.1 SYNTHÈSE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

Thématique	Espèces / groupes d'espèces remarquables	Secteurs d'intérêt pour les groupes étudiés et commentaires – aire d'étude immédiate	Évaluation du niveau d'enjeu écologique	Présence d'espèces / espaces protégés
Périmètres réglementaires et d'inventaire du patrimoine naturel	<p>Le site n'est directement concerné que par le Parc Naturel régionale de la Haute-Vallée de Chevreuse.</p> <p>Notons que deux ZNIEFFs sont limitrophes au site et ne sont séparées que par la RD36. Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> de la ZNIEFF de type I n°110020242 « Ravins forestiers À Magny-Les hameaux et roselière de Mérançy » ; de la ZNIEFF de type II n°110030037 « Vallée de la Mérançaise », qui inclus notamment la ZNIEFF précédente. 	-		
Habitats naturels	<p>Parmi les habitats recensés en 2023 sur le golf, quatre sont d'intérêt communautaire au titre de la directive européenne Habitats-Faune-Flore :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les végétations aquatiques enracinées immergées : code Natura 2000 3150-1 « Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes ». Habitat également déterminant ZNIEFF en Île-de-France ; Les mégaphorbiaies riveraines sur sol riche à moyennement riche en nutriments : code Natura 2000 6430-1 « Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes » - Habitat également déterminant ZNIEFF en Île-de-France ; code Natura 2000 6430-4 « Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces » ; Les prairies mésophiles sur sol riche en nutriments (uniquement sur site l'association de l'Heracleo sphondylii-Brometum mollis) : code Natura 2000 6510-7 « Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques » ; Les lisières forestières ombragées : code Natura 2000 6430-7 « Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygrocènes, semi-sciaphiles à sciaphiles. <p>Hormis la prairie mésophile et la lisière ombragée, tous ces habitats se retrouvent sur la zone concernée par les aménagements, notamment au sein de la mosaïque d'habitats de la Porte de Mérançaise.</p>	<p>Les végétations d'intérêts se concentrent sur le secteur de mosaïque d'habitats au niveau de la Porte de Mérançaise, constitué d'un petit boisement de chênes mûres, d'une chaîne de plans d'eau et de végétations ouvertes naturelles plus ou moins humides.</p>	<p>MOYEN : Végétations aquatiques enracinées immergées, mégaphorbiaies riveraines sur sol riche à moyennement riche en nutriments</p> <p>FAIBLE : Autres habitats naturels</p> <p>NEGLIGEABLE : Habitats artificialisés</p>	OUI (habitats d'intérêt communautaire)

Thématique	Espèces / groupes d'espèces remarquables	Secteurs d'intérêt pour les groupes étudiés et commentaires – aire d'étude immédiate	Évaluation du niveau d'enjeu écologique	Présence d'espèces / espaces protégés
Flore	<p>Plusieurs espèces remarquables présentes sur le secteur d'aménagement : Renoncule peltée (<i>Ranunculus peltatus</i>) Vesce à petites feuilles (<i>Vicia tenuifolia</i>), Cornifle submergé (<i>Ceratophyllum submersum</i>) et la Gesse de Nissole (<i>Lathyrus nissolia</i>) pour les plus remarquables (rare à très rare en Ile-de-France). On les retrouve dans le secteur de la Porte de Mérantais, qui est constitué d'une mosaïque d'habitat (chaîne de plans d'eau et boisements mûres)</p> <p>11 espèces végétales considérées comme exotiques invasives ont été identifiées sur l'ensemble du golf. Sur les emprises directement concernées, ce nombre se réduit à 7. Il s'agit de l'Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>), du Robier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>), du Sainfoin d'Espagne (<i>Galega officinalis</i>), du Solidage du Canada (<i>Solidago canadensis</i>), du Laurier palme (<i>Prunus laurocerasus</i>) et du Sénéçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)</p>	Intérêt localement modéré, sur le secteur de la Porte de Mérantais, aux seins de la chaîne des plans d'eau, des prairies et friches	<p>MOYEN : Gesse de Nissole</p> <p>FAIBLE : Cornifle submergé, Renoncule peltée, Vesce à petites feuilles</p>	Pas sur le secteur d'aménagement
Insectes	<p>Plusieurs espèces de lépidoptères, d'odonates et d'orthoptères remarquables ont été identifiés sur la zone de réaménagement : Petit mars changeant (<i>Apatura ilia</i>), Némusien (<i>Lasiommata maera</i>), Naïade aux yeux rouges (<i>Erythromma najas</i>), Caloptérix vierge (<i>Calopteryx virgo</i>), Agrion joli (<i>Coenagrion pulchellum</i>), Mante religieuse (<i>Mantis religiosa</i>), Criquet blafard (<i>Euchorthippus elegantulus</i>).</p>	Ces espèces sont associées aux plans d'eau et milieux herbeux naturels de la Porte de Mérantais, et dans une moindre mesure le plan d'eau présent plus à l'ouest.	<p>MOYEN à FORT : Agrillon joli</p> <p>FAIBLE : Petit mars changeant (<i>Apatura ilia</i>), Némusien (<i>Lasiommata maera</i>), Naïade aux yeux rouges (<i>Erythromma najas</i>), Caloptérix vierge (<i>Calopteryx virgo</i>), Mante religieuse (<i>Mantis religiosa</i>), Criquet blafard (<i>Euchorthippus elegantulus</i>).</p>	Oui : Mante religieuse
Reptiles et amphibiens	5 amphibiens et 1 reptile ont été identifiés en 2023 sur le Golfe site. Les plus remarquables sont le Triton ponctué et la Grenouille agile. Tous les amphibiens identifiés à l'exception du Triton ponctué ont été retrouvés sur le projet d'aménagement, notamment sur le secteur de la Porte de Mérantais.	La chaîne de plan d'eau située sur le secteur de la Porte de Mérantais est très favorable aux amphibiens. Il s'agit de plans d'eau peu profonds, richement végétalisés, et situés dans un contexte de prairies et boisements favorables aux phases terrestres des amphibiens.	MOYEN	OUI (5 espèces)
Chiroptères	<p>9 espèces de chiroptères et de 2 complexes d'espèces ont été identifiés sur le site en 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>) ; • La Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>) ; • La Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>) ; • La Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>) ; • La Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>) ; • La Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>) ; • Le Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>) ; • Le Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>) • L'Oreillard roux (<i>Plecotus auritus</i>) • Le Complexe Oreillard roux / Oreillard gris (<i>Plecotus auritus/austriacus</i>) • Le Complexe des Murins (<i>Myotis sp</i>) 	<p>Au sein du golf, le secteur de la Porte de Mérantais constitue la zone avec le maximum d'activité enregistrée en 2023. Il constitue également, avec un autre secteur situé au nord du golf, la zone la plus diversifiée en termes d'espèce. Cette situation s'explique par l'attractivité de la zone notamment pour la chasse (plans d'eau, lisières, prairies...), la présence de gîtes potentiels (Arbres mûres, bâti ancien) et la proximité de la forêt domaniale de Port Royal. La chaîne de plan d'eau couplée à des entités végétales plus ou moins arborées, favorisent la circulation des espèces.</p> <p>Ailleurs sur la zone, certaines lisières de plantations arborées et autres plans d'eau sont dans une moindre mesure intéressants en termes de site d'alimentation et de déplacement.</p> <p>Notons que l'absence d'éclairage est très favorable à ce taxon qui peut plus facilement circuler sur le golf.</p>	<p>MOYEN à FORT localement : secteur de la porte de Mérantais</p> <p>MOYEN : Autres plans d'eau et lisières</p> <p>NEGLIGEABLE : Espaces artificialisés et aires de jeu</p>	OUI (9-10 espèces)
Mammifères non volants	5 espèces observés en 2023 sur le golf (Chevreuil, Lapin de garenne, Lièvre d'Europe, Renard roux et Ragondin)	Pas de secteurs plus attractifs que d'autre, même si le secteur de la porte de Mérantais, par la diversité des habitats présents, offre le	FAIBLE	NON

Thématique	Espèces / groupes d'espèces remarquables	Secteurs d'intérêt pour les groupes étudiés et commentaires – aire d'étude immédiate	Évaluation du niveau d'enjeu écologique	Présence d'espèces / espaces protégés
		plus de potentialités. Notons que les grands mammifères, comme le chevreuil, ne sont pas présents directement sur le site mais en bordure proche. Leur présence est limitée sur le golf par les clôtures d'enceintes.		
Mollusque	l'Anodonte des rivières (<i>Anodonta anatina</i>) est présente sur un plan d'eau sur le secteur de la Porte de Mérantais	Le plan d'eau du secteur de la Porte de Mérantais abrite une population de cette moule d'eau douce.	MOYEN	
Oiseaux	10 espèces remarquables : La Linotte mélodieuse, le Bruant jaune, le Chardonneret élégant, l'Alouette des champs, le Tarier pâtre, le Bouvreuil pivoine ; le Pouillot fitis, la Chouette Effraie, le Bruant des roseaux, le Pie-grièche écorcheur. Présence de milieux favorables à la reproduction d'espèces majoritairement ubiquistes	Les enjeux les plus importants sont identifiées sur les limites à l'interface avec les milieux agricoles. On y retrouve, au sein d'une haie spontanée sauvage au droit de la clôture d'enceinte, un cortège typique d'espèces remarquables associées aux milieux ouverts (Tarier pâtres, Pie-grièche écorcheur, Bruant jaune). Les espèces associées aux boisements sont beaucoup plus marginales (Bouvreuil pivoine, Pouillot fitis) et se contentent des quelques plantations arborées du secteur. Notons l'attractivité de la Porte de Mérantais pour la Chouette effraie, observée à proximité. Les milieux humides et aquatiques peuvent abriter le Bruant des roseaux, observé sur une haie dans le secteur. Les grandes prairies en gestion différenciées situées au sein des zones de jeu semblent favorables à l'Alouette des champs, espèce habituellement associée aux plaines céréalières.	Localement FORT sur certaines haies à l'interface agricole du fait de la concentration d'espèces remarquables (Pie-grièche, Bruant jaune, Tarier pâtre, ...). Les enjeux sont plus disséminés ailleurs, aux droits de haies en bordure de site, en lisières de plantations ou plus marginalement sur les prairies des espaces de jeu.	OUI (44 espèces sur l'ensemble du golf)

C.2 IDENTIFICATION ET ANALYSE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Un continuum écologique se caractérise par un ensemble d'espaces plus ou moins naturels dans lesquels les espèces parviennent à accomplir leur cycle de vie en entier. Ces espaces, que l'on nommera « réservoirs de biodiversité », sont reliés entre eux par des corridors écologiques, permettant ainsi les échanges entre les foyers de peuplement (évite les problèmes de consanguinité par exemple), mais également la colonisation d'anciens ou de nouveaux foyers de peuplement. L'analyse des continuités écologiques permet de mettre en évidence les différents corridors existants entre les foyers de peuplements, et de déterminer les fonctionnalités. La prise en compte des différents éléments fragmentant est également effectuée lors de cette analyse des continuités.

Par définition, chaque espèce ou groupe d'espèces possède ses propres exigences écologiques. Il existe donc théoriquement autant de continuums écologiques que d'espèces ou groupe d'espèces. Par souci de synthèse et de clarté, 3 grands types de cortèges d'espèces ont été définis, abritant chacun son cortège d'espèces plus ou moins spécialisées :

- Les corridors des milieux boisés, constitués par les différents massifs boisés, bosquets ou encore les bandes boisées ;
- Les corridors des milieux ouverts, qui incluent les prairies, les friches ainsi que les secteurs agricoles ;
- Les corridors des milieux humides, dont font partie les différents cours d'eau, plans d'eau ou marais.

C.2.1.1.1 Échelle régionale

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Ile-de-France, est un outil d'aménagement durable du territoire. Il a pour objectif principal, la prise en compte et la remise en état des continuités écologiques. Pour cela il identifie les composantes de la Trames vertes et bleues TVB ainsi que les enjeux régionaux et les priorités régionales.

Le SRCE été adopté par arrêté n°2013294-0001 du préfet de la région Ile-de-France le 21 octobre 2013.

Le site du Golf National, est directement identifié au Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) comme corridor écologique local et régional. Cependant les analyses paysagères et la mise en perspective avec les résultats des inventaires, suggère que le site est bien connecté aux espaces boisés au sud de la RD 36, aux boisements un peu plus au nord ou encore aux milieux ouverts de l'Aérodrome de Toussus-le-Noble.

Le Golf se situe aussi à proximité d'un territoire considéré comme « Réservoir de Biodiversité ». Ce secteur est constitué de la forêt de Rambouillet en coteaux au sud. Les vastes espaces de milieux naturels compris dans les boucles de la Marne. A l'échelle de la commune et du site d'étude, le SRCE révèle que le site fait partie intégrante du :

- > **Corridor et continuum de la sous-trame bleue** : ce corridor est marqué par la présence d'un cours d'eau qui relie la mare du Mérantais sur le site et le cours d'eau la Mérantaise dans le boisement au sud. Celui-ci est décrit comme « Cours d'eau intermittent fonctionnel ».

De plus, l'ensemble du site est indiqué comme secteurs de concentration de mare et mouillères.

On peut aussi noter qu'un **Corridor et continuum de la sous-trame herbacée** passe à proximité du site à l'est, au niveau des cultures. Celui-ci est décrit comme « corridor fonctionnels des frairies, friches et dépendances vertes ».

Sur le site du golf, ce corridor pourrait être caractérisé par la présence de nombreux espaces de prairies présentes sur le site.

C.2.1.1.1 Échelle locale

Au vu du contexte écologique du site, le Golf National se trouve être un élément des différents réseaux écologiques locaux ainsi qu'à plus large échelle. On observe trois trames principales (voir carte SRCE page suivante), ces trames sont liées à la mosaïque d'habitats qui représentent des éléments clés pour la formation d'un réseau écologique. On retrouve notamment :

- > **La trame des milieux humides et aquatiques** sont relativement bien représentées grâce aux nombreux plans d'eaux. Le SRCE identifie en ce sens un corridor sur le site de la trame des milieux aquatiques et humides à préserver. Cependant, certains plans d'eau sont peu qualitatifs pour la biodiversité de par la présence de berges abruptes, parfois constituées de palplanches. Les milieux plus fonctionnels (mares, ru...) sont des éléments favorables pour la faune des cortèges aquatiques et humides (avifaune, amphibiens, piscifaune, odonates...), notamment celle associées aux zones d'eau calmes et stagnantes.
- > **La trame des milieux herbacés** composées de prairies en gestion différenciée selon les zones de jeux. Ces continuités sont en amélioration grâce à une gestion de plus en plus différenciées mais certaines zones nécessitent un renforcement de ces mesures de gestion pour être réellement fonctionnelles (notamment sur le parcours de l'Aigle)
- > **La trame des milieux arbustive-arborée** majoritairement située en périphérie du Golf en bordure nord, est et sud ainsi que représentés par les bosquets présents sur le parcours de l'Aigle.

Afin d'assurer la connectivité des habitats d'espèces, le renforcement des différentes trames écologiques du site a été soulevé en 2008 par le MNHN (Preud'Homme, 2008) puis lors des IQE réalisés en 2016 et 2019. Par la suite, de nombreuses plantations ont été réalisées (voir partie aménagements écologiques).

Cependant, en 2023 ces continuités sont encore trop peu nombreuses sur le site et certaines zones comme le cœur du parcours de l'Albatros ne présentent encore quasiment aucun élément arbustif ou arboré.

Il semble important de préserver les éléments déjà en place sur le site (bosquets, fourrés, haies, alignements d'arbres, ripisylve localisée, chênaie relictuelle...) mais aussi de renforcer largement ces continuités au sein et en bordure du golf. Les plantations de haies et de sujets arborés permettront de recréer des continuités pour de nombreuses espèces (oiseaux, chauve-souris, insectes...) tout en apportant refuge et alimentation.

- > **La trame noire** semble fonctionnelle sur l'ensemble du site, permettant une libre évolution des espèces nocturnes. On peut noter que les abords immédiats restent éclairés la nuit (Routes départementales et zone hôtelière).

La préservation de cette trame noire sur le golf est une priorité dans les futurs aménagements à venir en bordure du site.

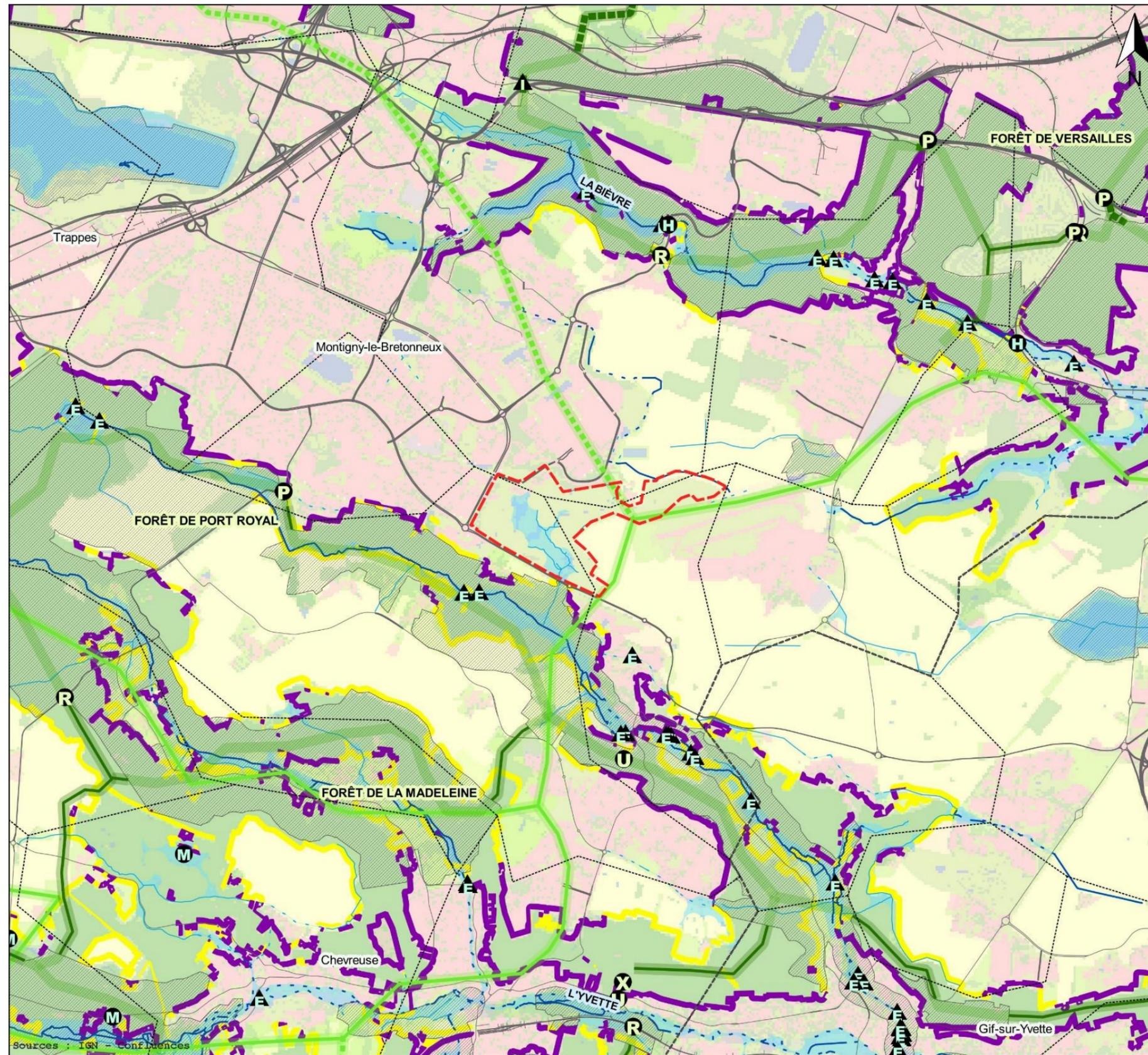
Pour chaque trame écologique, le MNHN a mis en évidence en 2019 les points forts et les axes d'améliorations du site. La situation étant très proche de celle de 2019, ces remarques ont été reprises intégralement et sont présentées dans le tableau ci-contre.

BILAN :

Le site d'étude et les habitats environnants forment un réseau écologique intéressant pour une majorité des groupes taxonomiques faunistiques. En effet, on retrouve une diversité d'habitats bien reliés les uns aux autres même s'ils sont parfois peu épais, ils favorisent les déplacements fonctionnels des animaux.

Le déplacement des espèces des milieux ouverts et semi ouverts est favorisé sur le site grâce à la mosaïque d'habitats et plus marginalement celui des espèces forestières et des lisières, bien que ces connexions doivent être renforcées pour être pleinement fonctionnelles.

Enfin le déplacement des espèces des milieux humides est aussi largement facilité sur le site grâce au maillage de zones humides et aquatiques sur le site.



Suivi écologique IQE - Golf national

SRCE - Carte des composantes de la trame verte et bleue

Légende

Limites
 Limite Golf national

CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	
LÉGENDE	
<p>CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES</p> <p>Réservoirs de biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> Réservoirs de biodiversité Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France <p>Corridors de la sous-trame arborée</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité <p>Corridors de la sous-trame herbacée</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridors fonctionnels des prairies, tiches et dépendances vertes Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, tiches et dépendances vertes Corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite <p>Corridors et continuum de la sous-trame bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau et canaux fonctionnels Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite Cours d'eau intermittents fonctionnels Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite Corridors et continuum de la sous-trame bleue 	<p>ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS</p> <p>Obstacles des corridors arborés</p> <ul style="list-style-type: none"> Infrastructures franchissables <p>Obstacles des corridors calcaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Coupures urbaines <p>Obstacles de la sous-trame bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> Obstacles à l'écoulement (ROE v3) <p>Point de fragilité des corridors arborés</p> <ul style="list-style-type: none"> Routes présentant des risques de collisions avec la faune Passages contraints au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire Passages difficiles dus au mitage par l'urbanisation Passages prolongés en cultures Clôtures difficilement franchissables <p>Points de fragilité des corridors calcaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Coupures boisées Coupures agricoles <p>Points de fragilité des continuités de la sous-trame bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> Secteurs riches en mares et mouillères recouverts par des infrastructures de transport Milieux humides alluviaux recouverts par des infrastructures de transport
<p>OCCUPATION DU SOL</p> <ul style="list-style-type: none"> Boisements Formations herbacées Cultures Plans d'eau et bassins Carières, ISD et terrains nus Tissu urbain Lisières urbanisées des boisements de plus de 100 hectares Lisières agricoles des boisements de plus de 100 hectares <p>Infrastructures de transport</p> <ul style="list-style-type: none"> Infrastructures routières majeures Infrastructures ferroviaires majeures Infrastructures routières importantes Infrastructures ferroviaires importantes Infrastructures routières de 2e ordre Infrastructures ferroviaires de 2e ordre <p>Limites régionales Limites départementales Limites communales</p>	



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

D.SYNTHESE SUR LE MILIEU NATUREL

Ainsi, il apparait très clairement que la zone qui présente le plus d'intérêt écologique, tant du point de vue de la diversité en espèce, tout groupe confondu, que de la fonctionnalité des milieux en place, correspond au secteur de la **Porte de Mérantais**. La mosaïque d'habitats présents, leur fonctionnalité et leur relative proximité avec le boisement de port Royal peuvent expliquer cette situation.

Viennent ensuite certains secteurs de la **frange agricole du golf**, qui présentes des haies très fonctionnelles en interaction avec les prairies et autres friches. Cette zone est intéressante surtout pour les oiseaux des milieux agricoles.

Plus secondairement, les plans d'eau et les plantations arborées du site présente un intérêt pour quelques espèces remarquables.

Les zones de jeux ne présentent pas d'intérêt particulier d'un point de vue écologique.

PARTIE II – EVALUATION DES IMPACTS ET MESURES

A. INCIDENCES ET MESURES SUR LES MILIEUX NATURELS

Le projet n'est pas de nature à occasionner des incidences notables. En effet, rappelons que le Golf National est dans une démarche de préservation de sa biodiversité, via sa participation au Programme Golf pour la Biodiversité. Il possède le niveau Argent de ce label et vise actuellement le niveau Or, qui est le plus exigeant. Le projet d'aménagement s'est construit dans le respect de cet objectif et l'ensemble des zones présentant le plus d'enjeux écologiques ont été évitées. Très marginalement, des plantations seront impactées. Il s'agit :

- D'une plantation de bouleau ne présentant pas d'intérêt écologique particulier (pas de sous-bois ni d'arbres mûre) ;
- D'un boisement rudérale située sur une zone de dépôt de déchets verts, présentant peu d'intérêt écologique du fait de sa dégradation par les dépôts (eutrophisation) et la présence d'invasives (Robinier faux acacia) ;
- De quelques arbres isolés ne présentant pas d'enjeux écologiques particuliers



Figure 5 : Localisation des principaux impacts du projets

A.1 MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION

Les mesures envisagées dans le cadre du réaménagement du golf sont ici présentées. Du fait qu'elles s'inscrivent également dans une démarche d'amélioration de la biodiversité (label Or du Programme Golf pour la Biodiversité), elles sont largement surnuméraires et quelques peu disproportionnées par rapport à l'incidence réelle du projet de réaménagement.

Tableau 6 : Mesures d'évitement et de réduction

N° de la mesure	Intitulé de la mesure
ME 1	Balisages temporaires des zones à enjeux écologiques
ME 2	Adaptation des périodes de l'année et des horaires de chantier en faveur de la biodiversité
ME 3	Réflexion de l'éclairage pour éviter toute pollution lumineuse sur les zones à enjeux.
MR1	Utilisation d'une palette végétale indigène et diversifiée
MR2	Créations de haies, de fourrés et de bosquets
MR3	Création de micro-habitats
MR4	Restauration écologique d'un plan d'eau
MR5	Création une trame des milieux humides et d'une mare

A.1.1 MESURE D'EVITEMENT

A.1.1.1 ME1 - Balisages temporaires des zones à enjeux écologiques

Avant le démarrage des chantiers, les zones présentant le plus d'intérêt écologique et qui seront conservés dans le cadre du projet, seront soigneusement balisés pour éviter toute circulation d'engin, ou le stockage de matériaux.

Les zones qui bonifieront de ce balisage seront :

- Le secteur de la Porte de Mérantais, notamment les différents habitats naturels qui le constitue (boisements, friches, formations herbacées plus ou moins humides, milieux aquatiques) ;
- les plantations arborées conservés ;
- les plans d'eau (notamment ceux en dehors du secteur de la Porte de Mérantais) ;
- les haie existantes à l'interface avec la plaine agricole.

Les balisages resteront légers mais suffisamment dissuasifs pour éviter tout franchissement (barrière heras...). Ils seront démantelés à l'issue des travaux.

A.1.1.2 ME 2 Adaptation des périodes de l'année et des horaires de chantier en faveur de la biodiversité

Afin que le chantier ne soit pas générateur de destruction, notamment de couvées ou de nichées d'oiseaux, ou de mammifères incapables de fuir en cas de danger (jeunes, hibernation), les calendriers des différentes interventions seront adaptés.

Ainsi, les zones nécessitant une fauche préalable, un abattage ou un débroussaillage, le seront en dehors de la période de reproduction des espèces susceptibles de s'y reproduire ou d'y hiberner. Ainsi, **les fourrés arbustifs et autres tas de bois ainsi que les arbres seront éliminés en septembre/octobre**, pour laisser la possibilité aux éventuels mammifères présents (chiroptères, hérisson, lérot...) de fuir (après la période de reproduction et avant la période d'hibernation). Les **formation herbacées naturels seront fauchées en automne ou jusqu'à fin février**, avant que les oiseaux ne commencent à nicher.

Les zones de jeux qui ne présentent pas d'enjeu écologique particulier, ne seront pas concernées par des calendriers d'intervention spécifiques

Si les opérations de terrassement ne démarrent pas à la suite de la coupe de la végétation, **un entretien régulier de la végétation sera effectué jusqu'au démarrage du chantier**. Ainsi, les oiseaux et les éventuels insectes remarquables présents sur le secteur ne seront pas en mesure d'occuper les emprises de chantier.

A.1.1.3 ME 3 Réflexion de l'éclairage pour éviter toute pollution lumineuse sur les zones à enjeux.

A terme, aucun éclairage ne sera installé, permettant de maintenir la trame noire du site pour les espèces lucifuges comme les chiroptères. Cependant, lors des chantiers, un éclairage temporaire n'est pas impossible. S'il s'avère nécessaire, des dispositions seront prises pour en limiter l'incidence :

- Placer des éclairages aux endroits qui le nécessitent. Les lampes doivent être étudiées pour éclairer strictement les secteurs qui doivent l'être, comme les passages piétons par exemple, en évitant d'éclairer les autres espaces présents à proximité et ne nécessitant pas de l'être ;
- Eclairer quand c'est nécessaire. Si un éclairage est nécessaire pour des contraintes de sécurité, ou pour les éventuelles livraisons très matinales, l'éclairage peut être associé à des détecteurs de mouvements et des minuteries. La période de fonctionnement doit également être réglée correctement pour ne pas avoir un éclairage alors qu'il fait encore jour (mise en place de détecteurs de lumière par exemple) ;
- Eclairer toujours vers le bas. Cette disposition permet de limiter la formation d'un halo lumineux, qui perturbe la visibilité et l'orientation des oiseaux. Eclairer vers le haut constitue également un gaspillage énergétique. L'exemple le plus parlant sont les lanternes en boule, pour lesquelles 60% de l'énergie lumineuse est perdu vers le ciel...
- Utiliser des lampes qui n'émettent pas de rayonnement UV. Les lampe basse pression à sodium peuvent ainsi être utilisées ;
- Utilisation de lampe n'excédant pas 60°C. Elles permettent d'économiser de l'énergie et de limiter la mortalité des éventuels insectes attirés par la chaleur. L'intensité lumineuse doit également être adaptée à la situation.

- Si un éclairage est nécessaire sur certaines installations de chantier ou la base vie, une réflexion en amont des travaux sera faite pour positionner ces installations suffisamment éloignées des secteurs sensibles (Secteur de la Porte de Mérançais, plans d'eau, boisements et leurs lisière, haie), pour éviter toute incidence.

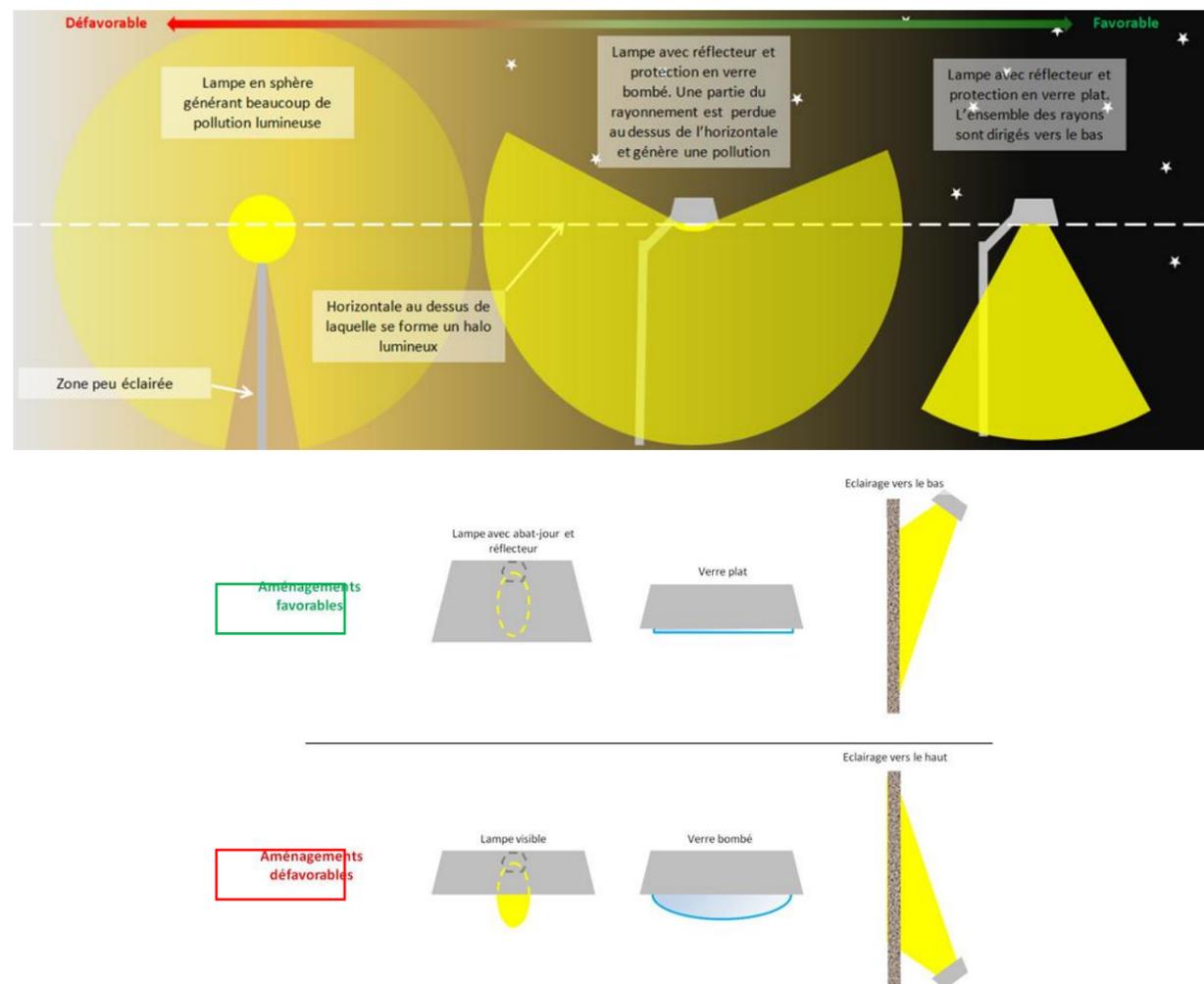


Figure 6 Principes d'éclairage plus ou moins favorable à la faune.

A.1.2 MESURES DE REDUCTION

A.1.2.1 MR1 – Utilisation d’une palette végétale indigène

Afin que le projet puisse apporter une plus-value écologique par rapport à la situation existante, une réflexion sur la palette végétale des arbres et arbustes a été réalisée. Elle vise à ce que le projet de plantation puisse complètement s'inscrire dans l'environnement écologique du secteur, en apportant le maximum de diversité pour offrir des ressources diverses et variées à la faune sauvage (tant du point de vue alimentaire que des habitats). Ainsi, la liste est uniquement constituée d'espèces à la fois indigènes de la région Ile-de-France, mais aussi que l'on pourrait naturellement rencontrer sur le secteur (Les espèces très spécialisées et naturellement rares dans la région ou le secteur sont donc exclues). Ainsi, la palette assez large proposée permet de répondre à la diversité des conditions microclimatiques et édaphiques que l'on peut rencontrer sur les emprises réaménagées (Sol plus ou moins sec entre haut de talus et pieds de talus, conditions plus ou moins ensoleillées selon la présence d'arbres, sol plus ou moins calcaire...).

Les espèces choisies respectent la liste fournie par le guide « Plantons local en Ile-de-France », réalisé par l'Agence Régionale de la Biodiversité en Ile-de-France en 2019. Le tableau qui suit précise les espèces envisagées pour les plantations arborées et arbustives :

Tableau 7 : Palette végétale envisagée

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>
Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i>
Aubépine à deux styles	<i>Crataegus laevigata</i>
Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i>
Bourdaïne	<i>Frangule Dodonei</i>
Camerisier	<i>Lonicera Xylosteum</i>
Cerisier de Sainte Lucie	<i>Prunus malhe</i>
Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Chêne pubescent	<i>Quercus pubescens</i>
Groseille rouge	<i>Ribes rubrum</i>
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>
Laurier des bois	<i>Daphne laureola</i>
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>
Merisier	<i>Prunus avium</i>
Nerprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i>
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>
Poirier sauvage	<i>Pyrus pyraster</i>
Pommier sauvage	<i>Malus Sylvestris</i>
Prunelier	<i>Prunus spinosa</i>

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Rosier des champs	<i>Rosa arvensis</i>
Rosier des chiens	<i>Rosa canina</i>
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>
Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i>
Viome aubier	<i>Viburnum opulus</i>
Viome lantane	<i>Viburnum lantana</i>

A.1.2.2 MR2 - Créations de haies, de fourrés et de bosquets

Dans l'objectif de diversifier les habitats présents sur le site, il est envisagé la réalisation d'entités écologiques cohérente, en utilisant la palette végétale définie. En effet, sur la base des résultats de l'IQE de 2024, il est possible d'identifier certaines tendances, comme la présence de cortèges des milieux ouverts à l'interface avec la plaine agricole, ou la présence d'espèces de bocage et de lisières sur le secteur de la Porte de Mérançais. Ainsi, les plantations qui seront réalisés ne seront pas uniformes, mais seront pensées pour renforcer la fonctionnalité écologique chacune des grandes entités écologiques de la zone :

- Sur le secteur de la Porte de Mérançais, ainsi que sur l'ensemble du linéaire sud du golf, les plantations chercheront à renforcer une trame boisée et buissonnante, avec la réalisation de bosquets et de haies. Chaque élément sera constitué d'un mélange d'espèces pour recréer des habitats plus caractéristiques et plus fonctionnel. Le schéma qui suit présente un exemple de ce qui pourra être réalisé en termes de bosquet, avec une zone constituée d'arbres et d'un sous-bois adapté à l'ombre, avec en périphérie une lisière arbustive constituer d'arbustes et des quelques arbres à développement réduit et typique des lisières.

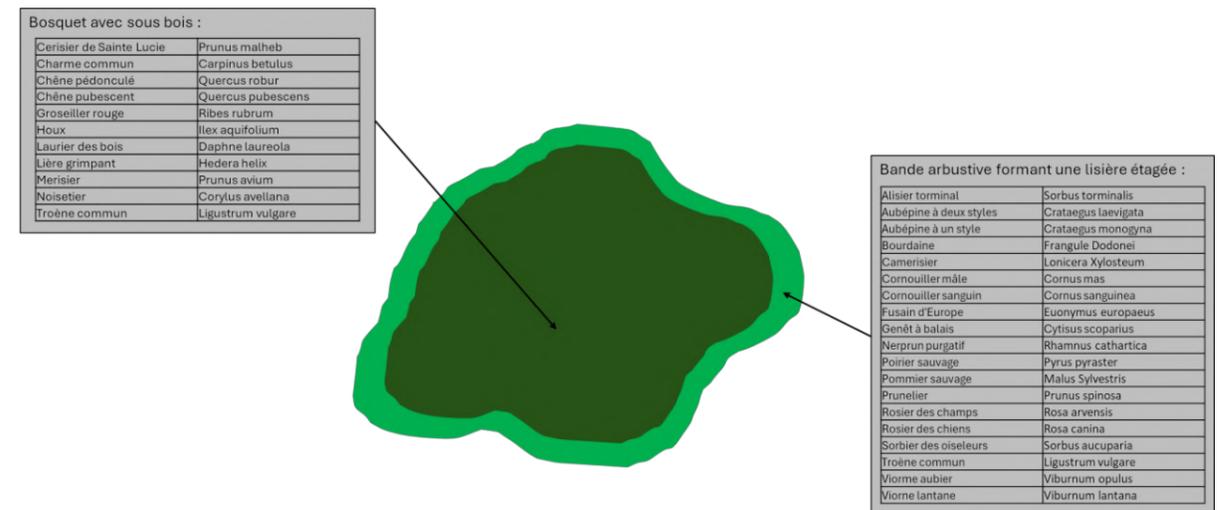


Figure 7 : Exemple de constitution d'un bosquet

Les bosquets seront plus ou moins reliés par des haies champêtres constituer d'essences arbustives.

- Sur le secteur à l'interface avec la plaine agricole, la présence d'arbre ne sera pas recherchée car ils compromettraient les maintiens des cortèges d'oiseaux typiques des milieux ouverts. Aussi,

les plantations correspondront à des haies et fourrés arbustifs denses, principalement composés d'épineux, favorables à la nidification des oiseaux occupant ce secteur.

Remarque. La végétation du golf est très pauvre en strate buissonnante, qui constituent l'élément intermédiaire entre la strate herbacée, bien présente sur le site et plutôt fonctionnelle, et la strate arborée, assez bien représentée sur le site. Ainsi, un effort sera fait pour renforcer la strate arbustive dense qui constitue un élément essentiel à la présence de nombreuses espèces d'oiseaux ou d'amphibiens (comme la Rainette verte).

A.1.2.3 MR3 - Création de micro-habitats

Nichoirs

Des nichoirs à oiseaux et à chiroptères seront positionnés sur les entités boisées préservées et à proximité des nouvelles plantations. Du fait des très faibles surfaces de milieux arborés impactés par le projet et de leur faibles potentialités écologiques (pas de vieux arbres à cavité), cette mesure ne s'avère pas nécessaire mais complémentaire, pour permettre l'installation d'espèces associées aux boisements matures sur des plantations encore jeunes. Les nichoirs envisagés sont les suivants :

- 5 nichoirs à mésanges
- 3 nichoirs semi-ouverts ;
- 2 nichoirs à grimpereau ;
- 2 nichoirs à étourneau ;
- 2 nichoirs à chouette hulotte ;
- 1 nichoir à lérot ;
- 2 nichoirs à chiroptère sans fond (contrôle visuelle possible depuis le sol et nettoyage non nécessaires).

Ils seront positionnés de façons optimales au sein des plantation existantes et nouvelles.

Notons que le golf a déjà réalisé ce type d'action.



Figure 8 : gîte à chiroptère présent sur le golf National



Figure 9 : Tour à hirondelles installées et nids en façade de l'hôtel sur le golf national

Tas de Bois et hibernaculum

Concernant les micro-habitats de type tas de bois, ces derniers seront maintenus et alimentés régulièrement par de nouveaux apports.

Ils seront associés aux plans d'eau ou dépression humide, aux fourrés et aux bosquets. Les zones de lisière exposées au sud seront privilégiées pour profiter aux reptiles.

Ce type de pratique est déjà réalisé par ailleurs sur le golf. Leur mise en œuvre ne présente donc aucune difficultés particulières.



Figure 10 : Exemple de tas de bois existants sur le Golf

Des systèmes plus élaborés sont envisagés. Les illustrations suivantes présentent un principe d'aménagement spécifique aux amphibiens. Ces hibernaculum particuliers sont installés avec un surcreusement en dessous du tas de bois ainsi qu'un recouvrement du tas par de la terre et des branchages permettant de maximiser l'isolation et donc de faciliter l'hibernation de ces espèces.

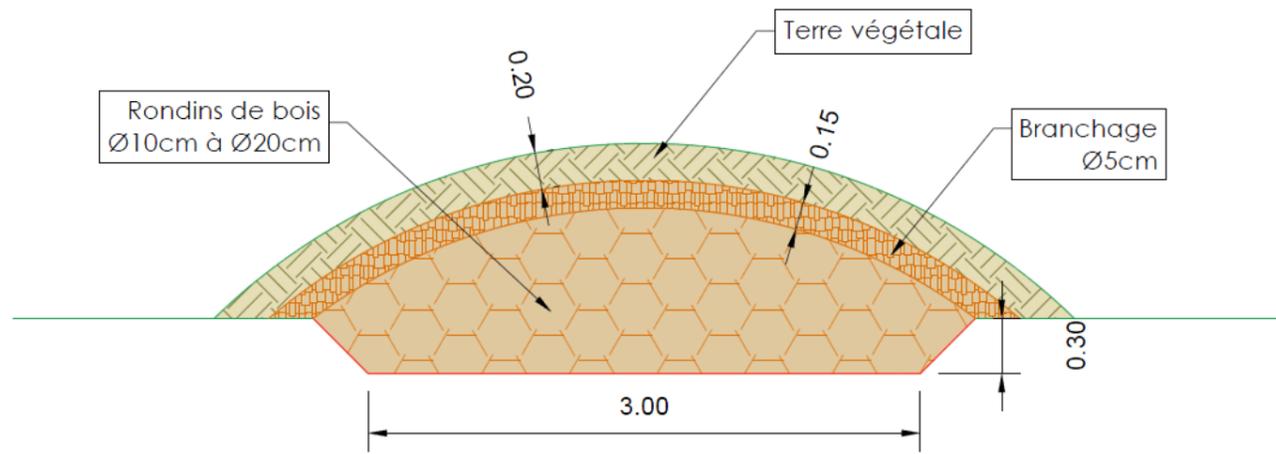


Figure 11 : Exemple d'Hibernaculum (et schéma de principe) favorables à l'hibernation des amphibiens (Confluences)

Il n'y a pour le moment pas de retours d'expérience sur l'efficacité des tas de bois sur le golf pour les amphibiens mais la présence de plusieurs espèces à proximité témoigne de l'intérêt de tels habitats terrestres. Néanmoins, l'utilisation de ces milieux par les insectes saproxylophages (qui se nourrissent du bois mort) y est avérée.

Pierriers

Toujours concernant les micro-habitats, des pierriers seront installés à plusieurs endroits sur le site pour favoriser les espèces thermophiles, notamment le long des lisières ou le long des bosquets et fourrés. A ce titre, le versant sud du merlon sera privilégié. Les pierriers seront assez conséquents et chacun pourra avoir un volume de plusieurs dizaines de m³. Les matériaux seront récupérés sur place lors des chantiers mais seront aussi issus des chantiers de la ligne 18 limitrophe.

Ces pierriers seront composés de pierres de plusieurs tailles non jointives afin de favoriser la présence de petites cavités.

Un lit de de sable sera éventuellement mis en place pour offrir des sites de pontes aux espèces comme le Lézard des murailles (espèce potentiellement présente sur le site).

Le schéma ci-dessous illustre le principe constructif des pierriers envisagés sur les talus, et leur positionnement vis-à-vis de la végétation plantée.



Figure 12 : Pierrier type à mettre en place sur les talus du site (Confluences)

Pierrier

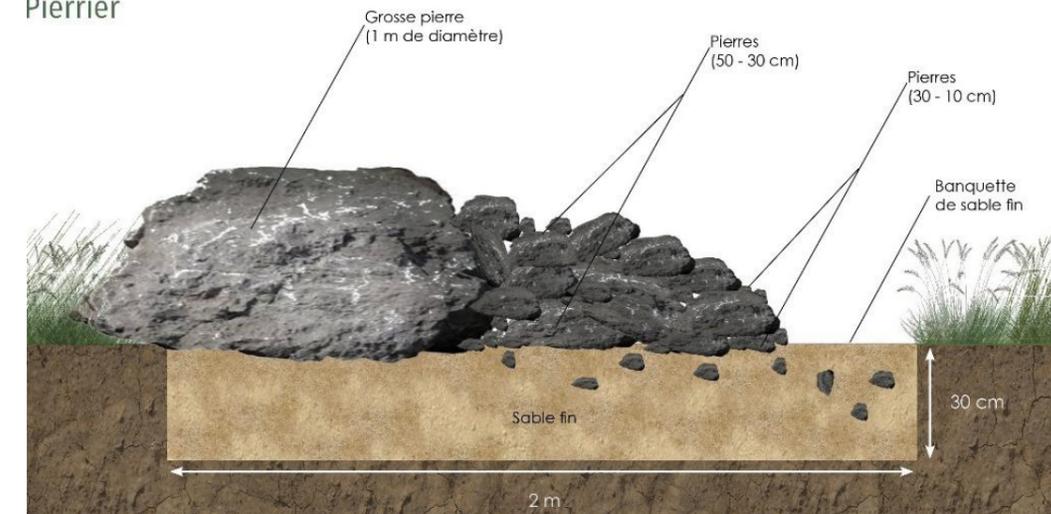


Figure 13 : Pierrier type à mettre en place sur le site (Confluences)

A.1.2.4 Restauration écologique d'un plan d'eau

Le plan d'eau situé plus à l'ouest présente des signes de dégradation liée à la fermeture des berges. En effet, ce plan d'eau présentait notamment lors des précédents IQE (2016, un certain intérêt écologique, avec la présence notamment de la remarquable Rainette verte (*Hyla arborea*). Depuis cette date, les berges se sont embroussaillées et même boisées. La ceinture d'hélophytes initialement présente a presque complètement disparue faute de lumière et ne subsiste que marginalement dans la partie sud du plan d'eau (la plus éclairée), au droit d'une trouée. La figure suivante illustre cette situation.



Figure 14 : Plan d'eau à restaurer

Une réouverture du milieu sera nécessaire pour permettre le retour de la lumière et donc de la végétation sur les berges, mais également sur la zone en eau (arrivée potentielle d'herbiers aquatiques, ces derniers étant naturellement présents sur le golf). Ainsi, la ceinture d'arbre sera limitée à 1/3 du linéaire de berge au maximum. La berge sud sera obligatoirement réouverte pour maximiser la remise en lumière du plan d'eau.

Ces arbres pourront en partie être traités en têtard selon les essences et leur configuration.

Cette intervention sera réalisée entre août et novembre. Les plus grosses branches pourront être disposées en andain à proximité des berges pour fournir des abris à la faune.

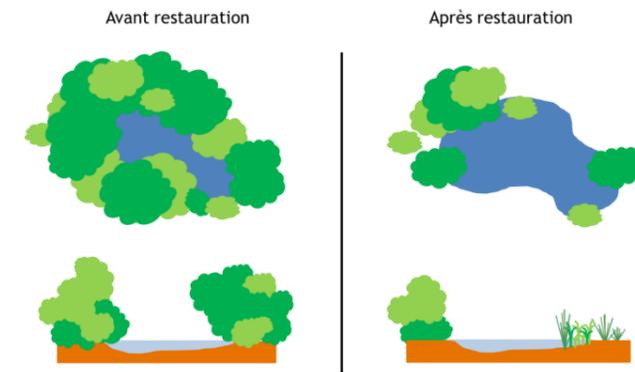


Figure 15 : Schéma de principe de la restauration du plan d'eau

A.1.2.5 MR5 - Création une trame des milieux humides et d'une mare

Le site faisant l'objet de réaménagement est actuellement occupé par plusieurs plans d'eau. L'un d'entre eux est située à l'ouest des emprises est relativement isolé de la chaîne de plan d'eau du secteur de la Porte de Mérantais. Ainsi, dans l'objectifs de reconnecter d'un point de vue écologique ce plan d'eau avec les autres plans d'eau du secteur, il est envisagé la création d'une mare relai, dans un emplacement stratégique pour assurer la reconnexion écologique de ce plan d'eau avec les autres plans d'eaux favorables aux amphibiens. Cette mare sera complétée d'une noue, qui interceptera les eaux de débordement de ce plan d'eau, permettant de créer un cordon humide facilitant la circulation des amphibiens au sein des zones de jeu. Le plan schématique illustre ces principes.

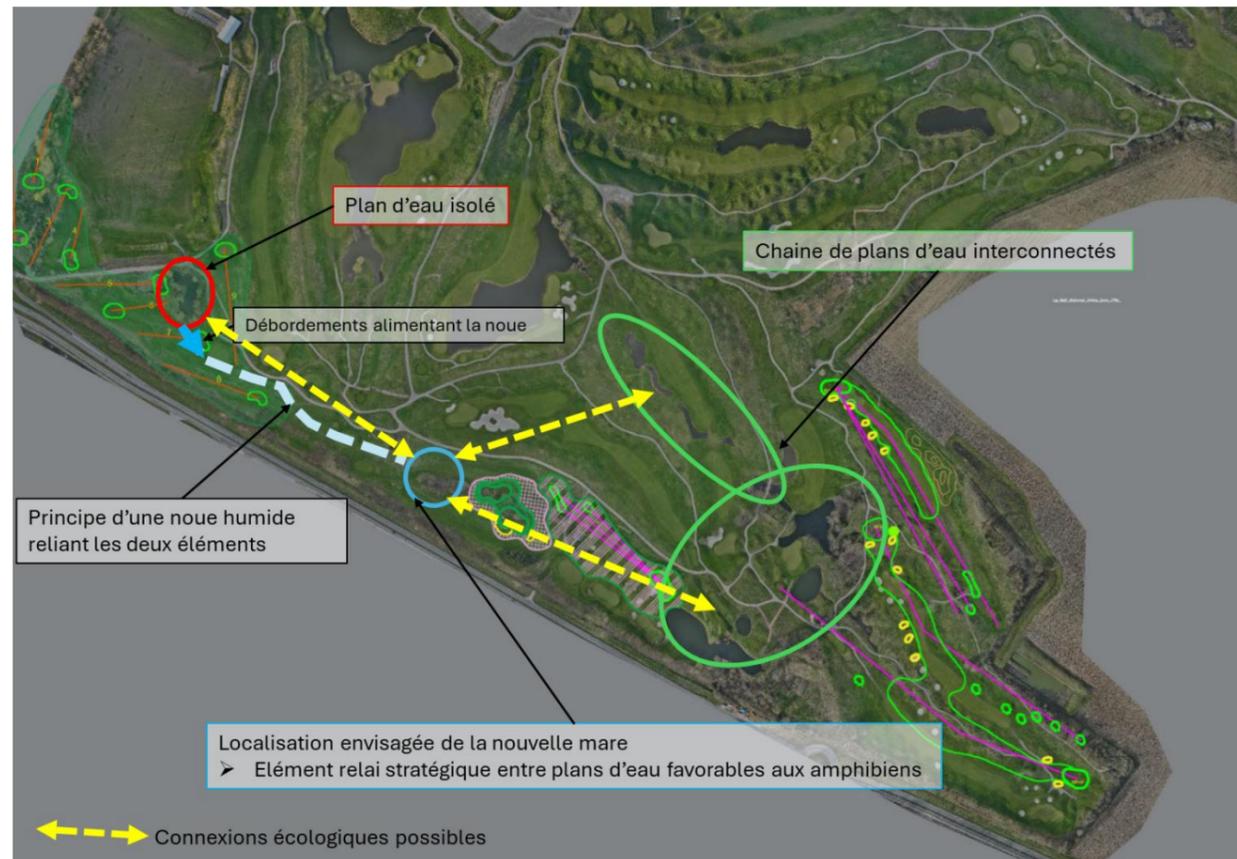


Figure 16 : Schéma de principe de la localisation de la mare relai et de la noue

La mare relai sera située dans une zone sans aménagement de jeu et entièrement dédiée à la biodiversité. Une trame de végétation arbustive et boisée alternera avec des prairies et autres formations herbacées naturelles. Ainsi, le potentiel attractif de cette mare sera maximal pour les amphibiens, notamment pour la Rainette verte (*Hyla arborea*), une espèce remarquable d'amphibien dont la dernière observation sur le golf date de 2019.

Les caractéristiques de cette mare sont détaillées ici :

- La future mare aura une surface d'au moins **300 mètres carrés**
- Elle présentera sur 10% de sa surface une **zone profonde de 1,50 mètre** par rapport au terrain naturel.
- Pour assurer un maintien en eau optimal, la mare sera reliée à la noue. De plus, en fonction des sols en place, un **corroi argileux** sera éventuellement installé pour limiter l'infiltration de l'eau.
- La mare sera dotée de **berges en pentes douces** et **ne fera pas l'objet de plantation** d'hélophytes pour favoriser le développement d'une flore pionnière spontanée.



Figure 17 : types de mare attendue (@Confluences)

A.2 BILAN ET ANALYSE DES IMPACTS.

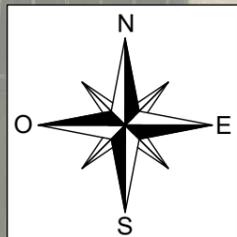
Le tableau qui suit présente l'analyse des impacts du projet de réaménagement de la partie sud du golf national

Tableau 8 : Bilan et analyse des impacts du projet

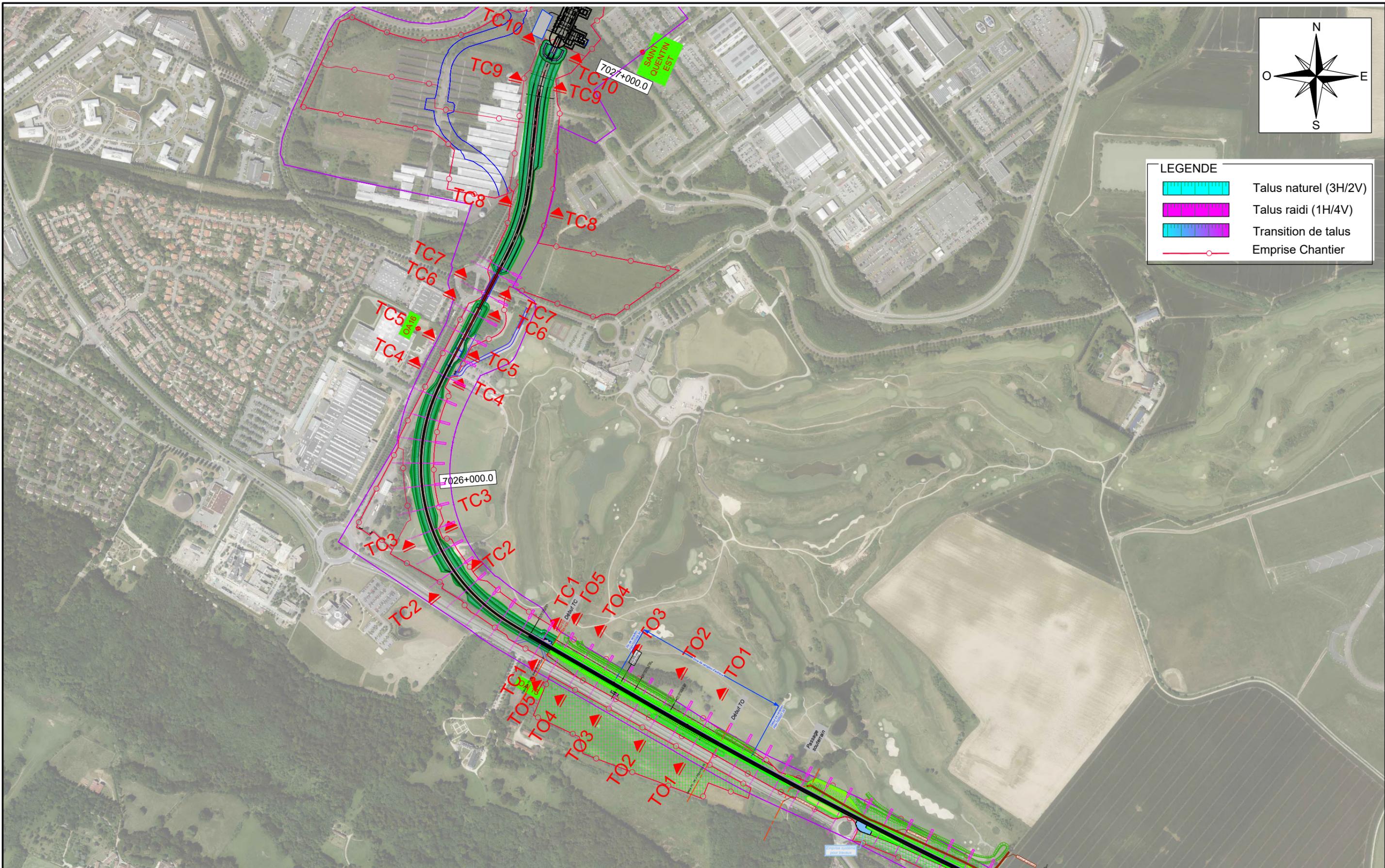
Groupe étudié	Phase	Impacts identifiés pendant les travaux	Impact sans mise en place de mesures	Mesures envisagées	Impact après mise en place des mesures
Habitats	Phase chantier	Dégradation potentielle des milieux périphériques durant la phase de chantier par circulation des engins ou dépôt de matériaux.	Faible du fait de l'évitement des zones à enjeu, notamment de la Porte de Mérentais. Les habitats à enjeux sont intégralement évités.	ME 1 Balisages temporaires des zones à enjeux écologiques	Nul
	Phase d'exploitation	Perte d'habitats	Négligeables. Les habitats naturels perdu correspondent à des habitats sans enjeux particuliers ou très dégradés par certaines activités. Tous les habitats d'intérêt sont préservés.	MR2 Créations de haies, de fourrés et de bosquets MR3 Création de micro-habitats MR4 Restauration écologique d'un plan d'eau MR5 Création une trame des milieux humides et d'une mare	Positif, avec la création d'habitats plus qualitatifs que ceux initialement présents
Flore	Phase chantier	Impact par destruction en phase de chantier	Négligeable du fait de l'évitement des zones à enjeu, notamment de la Porte de Mérentais. Seul le Brome des toits (<i>Anisantha tectorum</i>), espèce à enjeu écologique faible observée sur un remblais provisoire, risque d'être impactée par le réaménagement.	ME 1 Balisages temporaires des zones à enjeux écologiques	Négligeable, d'autant que l'espèce concernée ne présente pas un enjeu écologique important.
Avifaune	Phase chantier	Destruction d'individus	Potentiellement assez fort, en fonction des espèces. Bien que les habitats de reproductions détruits soient marginaux, un impact par destruction d'individus (nichées, couvées) reste possible.	ME 1 Balisages temporaires des zones à enjeux écologiques ME 2 Adaptation des périodes de l'année et des horaires de chantier en faveur de la biodiversité	Nul
		Dérangement temporaire lié à la présence des engins de chantier et perturbation temporaire des territoires de chasse	Potentiellement assez faible. Les zones favorables à la reproduction des oiseaux sont en très grande majorité évitées par les aménagements (secteur de la Porte de Mérentais et l'essentiel des haies à l'interface avec la plaine agricole). Le site étant déjà en activité (golfeurs, entretien des zones très régulier de jeux et des accotements...), la présence d'un chantier n'est pas de nature à occasionner un dérangement particulièrement plus important.	ME 1 Balisages temporaires des zones à enjeux écologiques ME 2 Adaptation des périodes de l'année et des horaires de chantier en faveur de la biodiversité	Nul
	Phase d'exploitation	Perte d'habitats	Faible. Une part minimale d'habitats de reproduction seront perdus, notamment sur une zone de fourrés arbustif et de quelques plantations. Les milieux concernés restent cependant très dégradés (zone de stockage de déchets verts) ou très artificialisé (plantation monospécifique de bouleau avec absence totale de sous-bois car régulièrement tondu). La perte de ces éléments végétaux n'est pas de nature à compromettre les cortèges observés sur le site.	MR1 Utilisation d'une palette végétale indigène et diversifiée MR2 Créations de haies, de fourrés et de bosquets MR4 Restauration écologique d'un plan d'eau MR5 Création une trame des milieux humides et d'une mare	Positif. Le projet prévoit la création de nombreux milieux similaires à ceux existant, offrant d'avantage d'habitats aux oiseaux par rapport à l'état initial. De nouveaux habitats permettront potentiellement à de nouvelles espèces d'occuper le site.
Insectes	Phase chantier	Dégradation potentielle des milieux périphériques durant la phase de chantier par circulation des engins ou dépôt de matériaux.	Faible du fait de l'évitement des zones à enjeu, notamment de la Porte de Mérentais. Les habitats à enjeux sont intégralement évités.	ME 1 Balisages temporaires des zones à enjeux écologiques	Nul

Groupe étudié	Phase	Impacts identifiés pendant les travaux	Impact sans mise en place de mesures	Mesures envisagées	Impact après mise en place des mesures
	Phase chantier	Perte d'habitats	Très faible. Certains habitats prairiaux disparaîtront pendant la phase de chantier et seront restitués à l'issue des aménagements. Ces habitats ne concernent que des espèces sans enjeux écologiques particulier car l'entièreté des habitats des insectes remarquables sont préservés.	MR1 Utilisation d'une palette végétale indigène et diversifiée MR2 Créations de haies, de fourrés et de bosquets MR3 Création de micro-habitats MR4 Restauration écologique d'un plan d'eau MR5 Création une trame des milieux humides et d'une mare	Positif. Le projet prévoit la création de nombreux milieux similaires à ceux existant, offrant d'avantage d'habitats aux insectes par rapport à l'état initial. De nouveaux habitats permettront potentiellement à de nouvelles espèces d'occuper le site.
Amphibiens	Phase chantier	Dégradation potentielle des milieux périphériques durant la phase de chantier par circulation des engins ou dépôt de matériaux.	Faible du fait de l'évitement des zones à enjeu, notamment de la Porte de Mérançais. Les habitats à enjeux sont intégralement évités.	ME 1 Balisages temporaires des zones à enjeux écologiques	Nul
	Phase d'exploitation	Perte d'habitats	Nul, le projet ne prévoit pas la destruction des principaux habitats des amphibiens (points d'eau et végétations arbustives et/ou arborées périphériques).	MR1 Utilisation d'une palette végétale indigène et diversifiée MR2 Créations de haies, de fourrés et de bosquets MR3 Création de micro-habitats MR4 Restauration écologique d'un plan d'eau MR5 Création une trame des milieux humides et d'une mare	Positif. Le projet prévoit la création de nombreux milieux similaires à ceux existant, offrant d'avantage d'habitats aux amphibiens par rapport à l'état initial.
Mollusques	Toute phase	Pas d'impact identifié	Nul	-	Nul
Reptiles	Toute phase	Pas d'impact identifié	Nul	MR2 Créations de haies, de fourrés et de bosquets MR3 Création de micro-habitats MR4 Restauration écologique d'un plan d'eau MR5 Création une trame des milieux humides et d'une mare	Positif, en améliorant la qualité écologique globale du secteur et en offrant d'avantage de micro-habitats favorables (lisières étagées, tas de bois, pierriers...)
Mammifères terrestres	Phase chantier	Destruction d'individus	Potentiellement faible. Bien que les habitats de reproductions détruis soient marginaux, un impact par destruction d'individus (jeunes, hibernants) reste possible.	ME 1 Balisages temporaires des zones à enjeux écologiques ME 2 Adaptation des périodes de l'année et des horaires de chantier en faveur de la biodiversité	Nul
		Dérangement temporaire lié à la présence des engins de chantier et perturbation temporaire des territoires de chasse	Potentiellement faible. Les zones favorables aux mammifères terrestres sont en très grande majorité évitées par les aménagements (secteur de la Porte de Mérançais et l'essentiel des haies à l'interface avec la plaine agricole). Le site étant déjà en activité (golfeurs, entretien des zones très régulier de jeux et des accotements...), la présence d'un chantier n'est pas de nature à occasionner un dérangement particulièrement plus important.	ME 1 Balisages temporaires des zones à enjeux écologiques ME 2 Adaptation des périodes de l'année et des horaires de chantier en faveur de la biodiversité	Nul
	Phase d'exploitation	Perte d'habitats	Faible. Une part minime d'habitats de reproduction seront perdus, notamment sur une zone de fourrés arbustif et de quelques plantations. Les milieux concernés restent cependant très dégradés (zone de stockage de déchets verts ou très artificialisé (plantation monospécifique de bouleau avec absence totale de sous-bois car régulièrement tondu). La perte de ces éléments végétaux n'est pas de nature à compromettre les cortèges observés sur le site.	MR1 Utilisation d'une palette végétale indigène et diversifiée MR2 Créations de haies, de fourrés et de bosquets MR3 Création de micro-habitats MR4 Restauration écologique d'un plan d'eau MR5 Création une trame des milieux humides et d'une mare	Positif. Le projet prévoit la création de nombreux milieux similaires à ceux existant, offrant d'avantage d'habitats aux mammifères terrestres par rapport à l'état initial. De nouveaux habitats permettront potentiellement à de nouvelles espèces d'occuper le site.
Chiroptères	Phase chantier	Destruction d'individus	Potentiellement très faible. Bien que les habitats de reproductions détruis soient marginaux, un impact par destruction d'individus (jeunes, hibernants) reste possible.	ME 1 Balisages temporaires des zones à enjeux écologiques ME 2 Adaptation des périodes de l'année et des horaires de chantier en faveur de la biodiversité	Nul

Groupe étudié	Phase	Impacts identifiés pendant les travaux	Impact sans mise en place de mesures	Mesures envisagées	Impact après mise en place des mesures
		Dérangement temporaire lié à la présence des engins de chantier et perturbation temporaire des territoires de chasse	Potentiellement assez fort, notamment la l'éclairage de zones aujourd'hui préservés de cette pollution.	ME 1 Balisages temporaires des zones à enjeux écologiques ME 2 Adaptation des périodes de l'année et des horaires de chantier en faveur de la biodiversité ME 3 Réflexion de l'éclairage pour éviter toute pollution lumineuse sur les zones à enjeux.	Nul
	Phase d'exploitation	Perte d'habitats	Faible. Une part minime d'habitats seront perdus, notamment sur une zone de fourrés arbustifs et de quelques plantations. Les milieux concernés restent cependant très dégradés (zone de stockage de déchets verts) ou très artificialisé (plantation monospécifique de bouleau avec absence totale de sous-bois car régulièrement tondu). La perte de ces éléments végétaux n'est pas de nature à compromettre les cortèges observés sur le site.	MR1 Utilisation d'une palette végétale indigène et diversifiée MR2 Créations de haies, de fourrés et de bosquets MR3 Création de micro-habitats MR4 Restauration écologique d'un plan d'eau MR5 Création une trame des milieux humides et d'une mare	Positif. Le projet prévoit la création de nombreux milieux similaires à ceux existant, offrant d'avantage d'habitats aux chiroptères par rapport à l'état initial.



LEGENDE	
	Talus naturel (3H/2V)
	Talus raidi (1H/4V)
	Transition de talus
	Emprise Chantier



PARTIE 3 / 3.1 - Dossier TC et TO

3.1.1 - Pièces graphiques

Vue en Plan Générale (T.C - T.O)

Réseau de Transport Public du Grand Paris

Groupement Maître d'oeuvre:

MAITRISE D'OUVRAGE
Société du Grand Paris
2, mail de la petite Espagne
93200 Saint-DENIS



Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle faite sans l'autorisation préalable et écrite de la Société du Grand Paris est interdite.

MODIFICATIONS	Indice	Date	Libellé	Etabli	Vérifié	Validé / Approuvé
	1	30/10/2021	Reprise des études PRO secteur Ouest - Tronçon CEA - Gare SOE	ASIB/T	CGY / DFR	HCH/PLI VGN/NVN
	2	30/01/2022	Mise à jour des PK suite aux évolutions du tracé sur la mise au sol	ASI / KBT	CGY / DFR	HCH / PLI VGN / NVN
	3	09/01/2023	Mise à jour pour DCE V2	ASI / KBT	CGY / DFR	HCH / PLI VGN / NVN
	4	06/03/2023	Mise à jour asBM DCE V2	ASI / KBT	CGY / DFR	OHD / PLI VGN / NVN
	5	23/05/2023	Mise à jour suivant élément tracé systèmes du 15/03/2023	ASI / KBT	CGY / DFR	OHD / PLI VGN / NVN

Code GED : PN1424 _05_ PRO _PLA _006112_ 5		Nom du fichier : PN1424_05_PRO_PLA_006112_5_Carnet-Plans-Cpes-TC-TO.dwg									
Codification Interne Emetteur (Optionnel) : XXXXXXXXXXXXXXX								CONFIDENTIALITE : C1		ECHELLE : 1/7500	
1800	1800	TTT	IGC	PN1424	05	PRO	PLA	006112	5	A03	
Secteur	Objet	Niveau	Spécialité	Emetteur	Discipline	Phase	Type de document	N° incrémental GED	Indice Interne Emetteur		
Format : A3		Nivellement : NGF IGN 69		Sys.coord. Projection : RGF93-CC49			02				



7026+415

7026+000.0

Folio 06

Légende :

- Mise à dispo. du Lo3C
- A libérer par le Lo3C

JA TRO-3 : Mise à disposition
Emprise pour travaux TC
(Jusqu'au PK 7026+560)

DP TRO-3.1 : Restitution des emprises
au golf national

Emprise Stockage
BE27

Emprise Stockage
RU33A

7025+000.0

EMPRISE TRAVAUX POST OPEN DE FRANCE

DU 21/10/2024 ➔ JUIN 2025 **ZONE ROUGE**

DU 21/10/2024 ➔ AVRIL 2026 **ZONE BLEU**

DP TRO-5.1 : Fin des travaux de la Jonction Golf, remise en service de l'avenue du Golf et libération des emprises travaux associés

Légende :

- Lot3A
- Mise à dispo. du Lot3C
- A libérer par le Lot3C

Folio 07

DP TRO-3.2 : Libération Emprise TC Golf + DEKRA (Hors emprises réduites OA15-OA16)

LIBERATION DE LA ZONE ROUGE FIN AVRIL 2026

ZONE BLEU EN TRAVAUX JUSQU'EN 2029

SAUF BASE VIE DEKRA LIBÉRÉE EN MAI 2026

DP TRO-6.2 : Libération Emprise Stockage RD36-5